

Webinaire CET



Le Webinaire va bientôt commencer, merci de patienter.

Ce webinaire est enregistré, le replay ainsi que la présentation vous seront partagés prochainement.



Programme

- 1. Ouverture par la Direction de l'Énergie**
- 2. Présentation du programme LIFE**
- 3. L'accompagnement du Ministère**
- 4. Décryptage du sous-programme CET**
- 5. Questions – Réponses**
- 6. Table ronde : retour d'expérience de lauréats**
- 7. Conclusion**



Présentation du programme LIFE

Structure du programme et budget

- Créé en 1992 – programme de financement européen le plus ancien de l’UE
- Programme renouvelé pour la période 2021-2027 par le règlement UE n°2021/783
- **Seul programme uniquement dédié à l’environnement et au climat**
- LIFE est l’instrument financier de l’Union européenne pour la mise en œuvre des politiques européennes de l’environnement et du climat.
- Budget du programme **pour la période 2021-2027 : 5,432 milliards d’euros**
- Quatre sous-programmes :



	Domaine « Environnement »		Domaine « Action pour le climat »	
Sous-programme	Nature et Biodiversité	Economie circulaire et qualité de vie	Atténuation du changement climatique et adaptation	Transition vers l'énergie propre
Budget 2021-2027	2,143 milliards €	1,345 milliards €	947 millions €	997 millions €
Budget 2025-2027	835 millions €	449 millions €	219 millions €	303 millions €

Projets LIFE OA – caractéristiques clefs et critères d'éligibilité

Budget des projets	Suggéré pour chaque appel – en général entre 1,5 et 2 millions
Taux de cofinancement	95%
Durée des projets	Entre 2 et 4 ans en moyenne
Entités éligibles	Toute entité légale – publique ou privée – enregistrée dans un Etat membre de l'UE (y compris les PTOM ou dans un pays associé au programme est éligible : associations, entreprises (PME ou grands groupes et même entrepreneurs individuels), collectivités, etc. Attention, le coordinateur du projet doit obligatoirement être issu d'un pays membre de l'UE.
Partenariat	Deux types de partenariat : - Obligation de partenariat international, regroupant <u>au moins</u> 3 acteurs issus de 3 Etats éligibles au programme LIFE - Partenariat libre Chaque appel définit son partenariat, il faut donc s'y référer
Lieu de mise en œuvre	Le projet doit être mis en œuvre dans un pays éligible et avoir des bénéfices pour le territoire de l'UE
Procédure de sélection	Appel à projets en une étape



Objectifs et impacts

Faciliter la transition vers une économie économe en énergie, fondée sur les énergies renouvelables, neutre pour le climat et résiliente en finançant des **actions de coordination et de soutien (CSA)** dans toute l'Europe. Ces actions, à haute valeur ajoutée de l'UE, visent à **briser les barrières** (commerciales, administratives, etc.) qui entravent la transition socio-économique vers l'énergie durable, et à impliquer les consommateurs.

Nature des activités

- Développer, démontrer et promouvoir des techniques, méthodes et approches **innovantes** en matière de réglementation, de gouvernance et de marché pour atteindre les objectifs de l'UE, et contribuer à la base de connaissances et à l'application des meilleures pratiques
- Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'application de la législation UE sur la transition vers les ENR ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, y compris en améliorant la **gouvernance** à tous les niveaux, notamment par **le renforcement des capacités** des acteurs publics et privés et la participation des sociétés civiles
- Catalyser le **déploiement à grande échelle** de solutions techniques et politiques en reproduisant les résultats, en intégrant les objectifs connexes dans d'autres politiques et dans les pratiques des secteurs public et privé, en mobilisant l'investissement et l'amélioration de l'accès au financement.

S'inscrire dans un des 13 appels à projets (12 en 2025, 15 en 2024, 13 en 2023, 18 en 2022 et 2021)

Répondre exactement aux attentes spécifiques de l'appel choisi



CET - Contenu de l'appel 2026

- 13 appels distincts en 2026 avec un budget total de **85,5 millions**
- **Répartition budgétaire pour l'appel 2026 :**

Appel	Budget de l'appel
LIFE-2026-CET-HEATCOOLPLAN	6,5 millions
LIFE-2026-CET-POLICY	4,5 millions
LIFE-2026-CET-RENEWHC	6,5 millions
LIFE-2026-CET-BETTERRENO	6 millions
LIFE-2026-CET-INDUSTRY	7 millions
LIFE-2026-CET-BUILDSKILLS	3 millions
LIFE-2026-CET-DIGITAL	10 millions
LIFE-2026-CET-PRIVAFIN	6 millions
LIFE-2026-CET-OSS	9 millions
LIFE-2026-CET-PDA	8 millions
LIFE-2026-CET-EMPOWER	6 millions
LIFE-2026-CET-ENERPOV	6 millions
LIFE-2026-CET-ENERCOM	7 millions



Calendrier de l'appel LIFE 2026 – projets CET

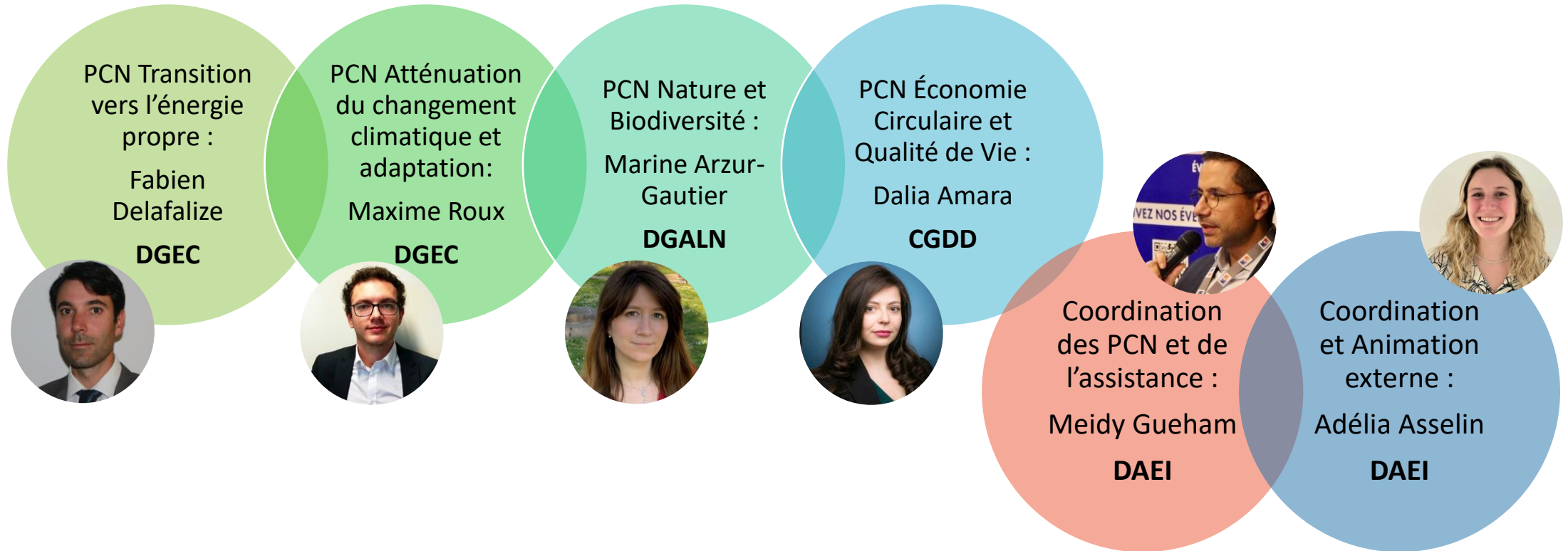




L'accompagnement du Ministère de la Transition écologique

- L'équipe PCN – points de contacts nationaux :
rôle et comment nous contacter
- Nos outils et où les trouver

L'équipe LIFE France



Rôle du PCN pour les porteurs de projet : vous aider à comprendre si votre projet est éligible et pertinent pour LIFE !

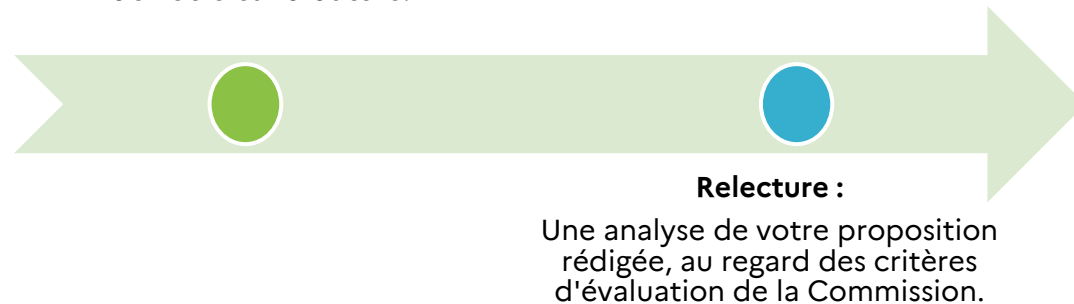
Pour contacter un PCN, une adresse unique est à votre disposition : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

L'accompagnement du Ministère

- Le Ministère prend en charge un dispositif d'assistance personnalisée gratuit pour les porteurs de projets français, réalisé par **Enviropea**.
- Elle aide à améliorer la proposition sur le fond et sur la forme, de manière à satisfaire au mieux les exigences de la Commission européenne.
- Elle vous permettra également de bénéficier d'un atelier d'aide à la rédaction (en mai).

Assistance technique :

12 heures d'accompagnement personnalisées en fonction de vos besoins sur la construction de votre candidature.



- Sur notre page Internet, retrouvez toute l'année des ressources régulièrement mises à jour :
- -> Formulaire de demande d'assistance
- -> Information et Replay de nos événements
- -> Fiches décryptage et traduction des appels à projets, foire aux questions nationales et base de données européenne des projets.

<https://www.ecologie.gouv.fr/programme-europeen-financement-life>





Décryptage du sous-programme CET

L'APPEL CET 2026



- 13 appels distincts en 2026 avec un budget total de **85,5 millions**, répartis en 5 grands axes

I. Mettre en place un cadre politique national, régional et local soutenant la transition vers une énergie propre	II. Accélérer le déploiement des technologies, de la numérisation et des nouveaux services et modèles économiques	III. Attirer les financements privés pour l'énergie durable	IV. Soutenir les projets d'investissement locaux et régionaux	V. Impliquer et responsabiliser les citoyens dans la transition vers une énergie propre
<p>HEATCOOLPLAN : Soutenir la mise de plans locaux de chauffage et de refroidissement concrets, intégrés et complets</p> <p>POLICY : Vers une mise en oeuvre efficace de la législation clé dans le domaine de l'énergie durable</p> <p>RENEWHC : Renforcement des cadres nationaux pour le chauffage et le refroidissement renouvelables et efficaces dans les bâtiments existants</p>	<p>BETTERRENO : Solutions de rénovation énergétique – Stimuler la rénovation des bâtiments grâce à des marchés et des instruments efficaces</p> <p>INDUSTRY – Soutenir la transition des industries et entreprises UE</p> <p>BUILDSKILLS –Plateformes nationales sur les compétences en efficacité énergétique pour la transition vers une énergie propre</p> <p>DIGITAL : Soutenir la numérisation des gestionnaires de réseaux de distribution pour une transition énergétique intelligente</p>	<p>PRIVAFIN : Mobilisation du financement privé</p>	<p>OSS – One-Stop-Shop – guichets uniques – services intégrés pour la transition des bâtiments privés</p> <p>PDA : Aide au développement de projets pour les investissements dans les énergies durables</p> <p>EMPOWER : Déploiement à grande échelle de solutions énergétiques intelligentes et propres pour une énergie abordable dans les villes de l'UE</p>	<p>ENERPOV – Réduire la la précarité énergétique des ménages en Europe</p> <p>ENERCOM – Faciliter la coopération entre les communautés énergétiques</p>

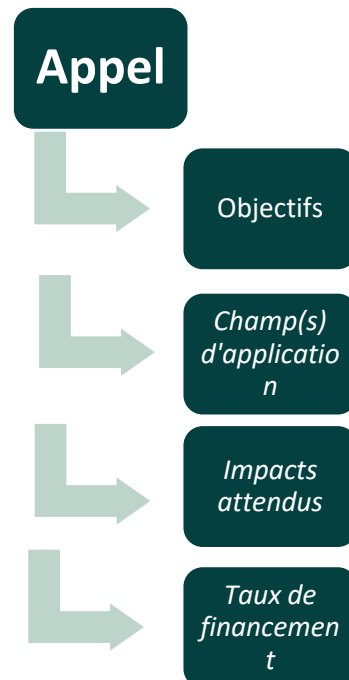
Principales différences par rapport à 2025

- Modification des appels
 - 13 appels distincts en 2026 avec un budget total de 85,5 millions, répartis en 5 grands axes (contre 12 en 2025, 15 en 2024, 13 en 2023)
 - 9 Appels sont maintenus
 - Remplacement de l'appel DHC par l'appel HEATCOOLPLAN
 - Suppression de l'appel LOCAL
 - Ajout de 3 appels:
 - RENEWHC : Renforcement des cadres nationaux pour le chauffage et le refroidissement renouvelables et efficaces dans les bâtiments existants
 - DIGITAL : Soutenir la numérisation des gestionnaires de réseaux de distribution pour une transition énergétique intelligente
 - EMPOWER : Déploiement à grande échelle de solutions énergétiques intelligentes et propres pour une énergie abordable dans les villes de l'UE
 - Des modifications ont été faites dans le contenu des appels
- Modification globale des budgets des différentes appels à projets – des baisses et des augmentations en fonction des différents appels, mais les budgets restent sensiblement les mêmes.



Comment se présentent les AAP ?

Toujours construits de la même manière :



Lien vers Funding & Tenders:

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/calls-for-proposals?order=DESC&pageNumber=1&pageSize=50&sortBy=startDate&keywords=LIFE-2026-CET&isExactMatch=true&status=31094501,31094502,31094503&frameworkProgramme=43252405>

Structure de la proposition

Part A

Informations administratives structurées

Generées par le système informatique

Part B

Description technique narrative du projet

Modèle à téléverser au format PDF, **65 pages maximum, police minimale Arial 10 !**

Part C

Key Performance Indicators (LPIs)

A compléter directement en ligne

Annexes obligatoires

Detailed budget table

Modèle Excel

Participant information

Participant, personnel clé, projets précédents, entités affiliées / partenaires associés

Annexes facultatives

Lettres de support

Critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Score minimum (<i>pour passer la barre d'admissibilité</i>)	Score maximum	Coefficient
Pertinence (« <i>Relevance</i> »)	10	20	1
Impact	10	20	1,5
Qualité	10	20	1
Ressources	10	20	1
Score total coefficienté	55*	90	N/A



La proposition doit atteindre le minimum pour chaque critère ET la somme de ces scores doit atteindre 55 points pour passer la barre d'admissibilité.

Pas de points bonus pour le volet TEP.

Les propositions doivent démontrer comment les résultats du projet contribueront aux impacts attendus.

Elles doivent :

- quantifier les impacts à l'aide des **indicateurs spécifiques** au thème fournis dans l'appel, lorsque ceux-ci sont pertinents ; il n'est pas obligatoire de couvrir tous les impacts ou indicateurs listés ;
- proposer des **indicateurs complémentaires** spécifiques aux activités proposées ;
- prendre en compte les **indicateurs communs** du sous-programme LIFE « Transition vers une énergie propre » (LIFE-CET).

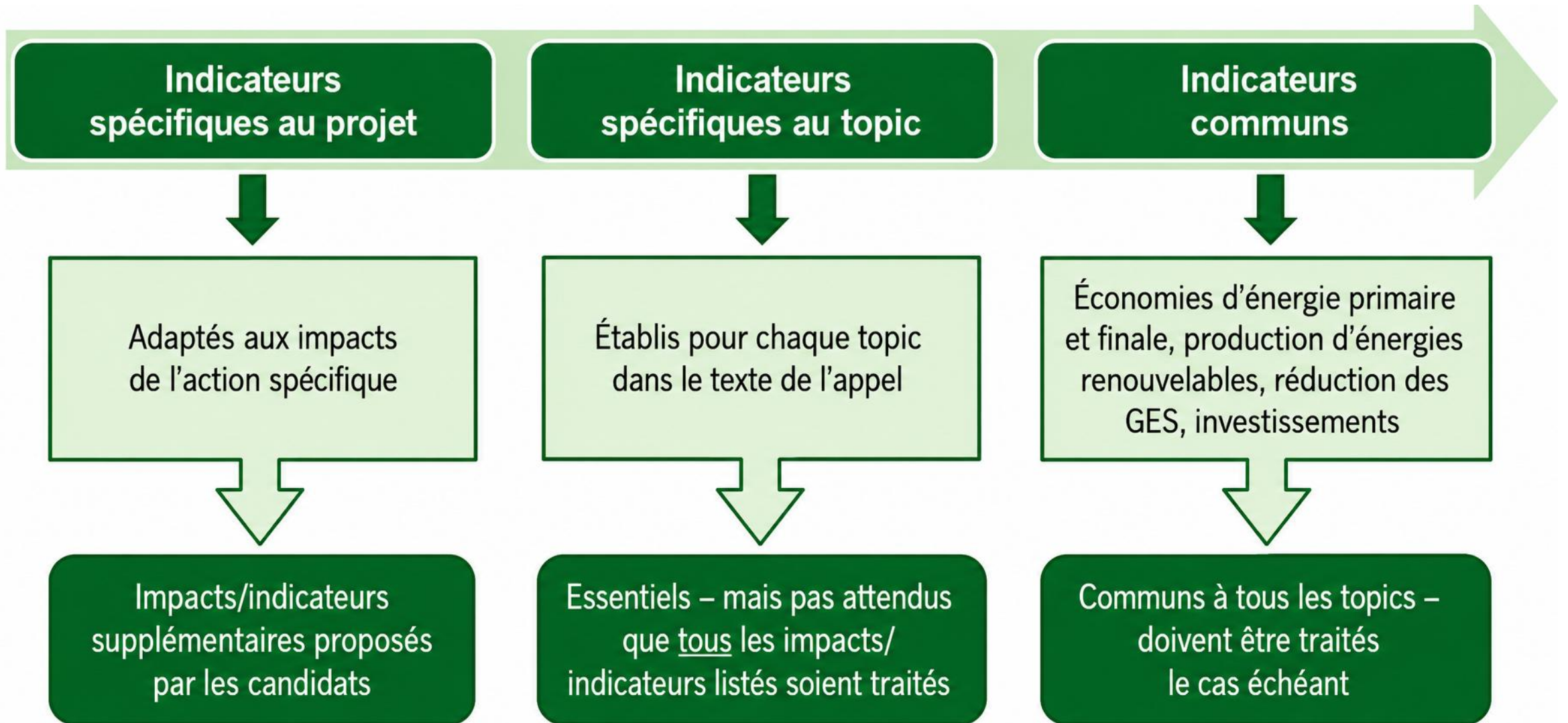
-> Les impacts doivent être quantifiés :

- À la fin de la durée du projet,
- ainsi que pour les 5 années suivant la fin du projet.

-> Les propositions doivent :

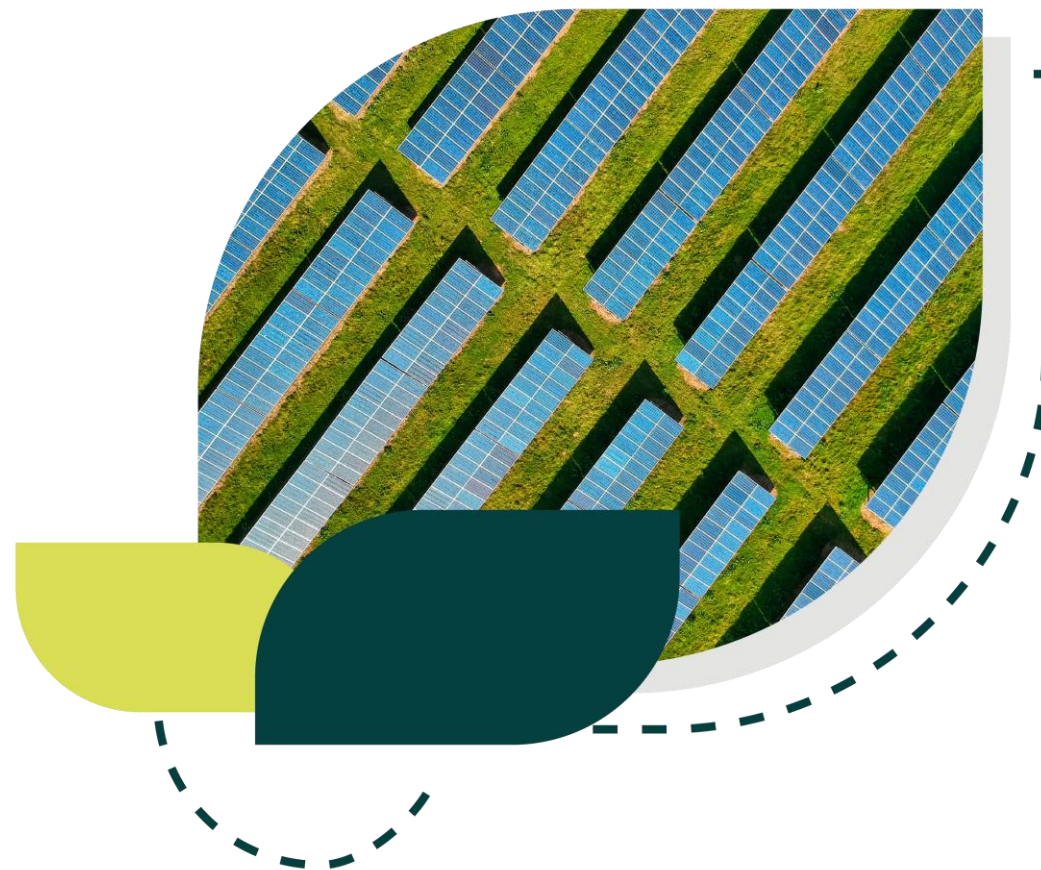
- présenter la situation de départ (baseline) et les hypothèses retenues ;
- établir des liens clairs entre les activités, les résultats et les impacts.
- Fournir des hypothèses, des références de départ et une logique d'impact claire : activités → résultats → impacts.
- Quantifier les résultats à la fin du projet et 5 ans après sa clôture.

Impacts et indicateurs



LIFE-2026-CET-HEATCOOLPLAN

Soutenir la mise de plans locaux de chauffage et de refroidissement concrets, intégrés et complets



Soutenir la mise de plans locaux de chauffage et de refroidissement concrets, intégrés et complets



Budget
6,5 M€ (jusqu'à 2 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Soutenir les autorités locales et régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de chauffage et de refroidissement (LHCP) concrets, intégrés et opérationnels, afin d'accélérer la décarbonation territoriale du chauffage et du refroidissement.



CHAMPS D'APPLICATIONS

- Développement de plans locaux intégrés de chauffage et de refroidissement couvrant différents vecteurs énergétiques, infrastructures et secteurs économiques.
- Approche territoriale adaptée aux contextes locaux et régionaux.
- Soutien à plusieurs municipalités, y compris celles de moins de 45 000 habitants.
- Coordination entre planification énergie, climat et aménagement du territoire.
- Mise en œuvre de processus participatifs impliquant collectivités, citoyens et acteurs économiques.

Soutenir la mise de plans locaux de chauffage et de refroidissement concrets, intégrés et complets



ACTIVITÉS ATTENDUES

- Renforcement des capacités techniques des collectivités pour préparer, financer, mettre en œuvre et suivre les LHCP.
- Collecte et analyse de données géospatiales, techniques, climatiques et socio-économiques.
- Identification des besoins énergétiques et des solutions de décarbonation territoriales.
- Évaluation des options de financement publiques et privées.
- Mobilisation et concertation des parties prenantes locales et régionales.
- Coordination avec les réseaux énergétiques et les stratégies nationales.
- Mise en place de cadres de gouvernance durables et transférables.
- Diffusion des connaissances et réplique dans d'autres territoires.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

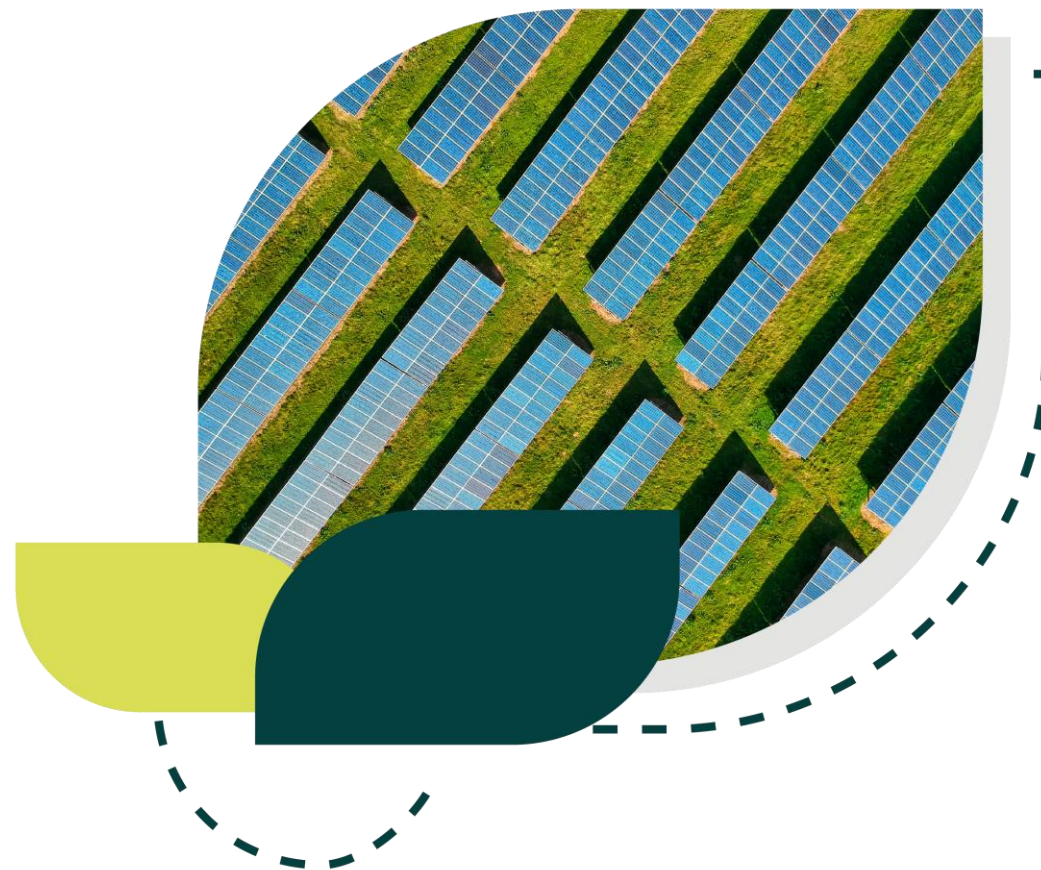
- Mise en œuvre effective de LHCP conformes aux objectifs européens et nationaux.
- Renforcement durable des capacités des autorités locales et régionales.
- Accélération de la décarbonation du chauffage et du refroidissement au niveau territorial.
- Amélioration de la gouvernance énergétique locale et régionale.
- Mobilisation des acteurs publics et privés autour de la transition énergétique.

Impacts quantitatifs

- Nombre de cadres de planification et de gouvernance mis en place aux niveaux local, intercommunal ou régional
- Nombre de plans de chauffage et de climatisation locaux (LHCP) élaborés, idéalement adoptés en tant que documents de politique locale, intercommunale ou régionale
- Nombre de décideurs politiques/fonctionnaires ayant amélioré leurs compétences en matière de planification du chauffage et du refroidissement, et nombre moyen d'heures de formation par participant aux programmes de renforcement des capacités
- Nombre d'acteurs publics et privés impliqués dans les processus de planification des LHCP et dans des dialogues structurés sur la planification locale du chauffage et du refroidissement aux niveaux local, régional et national
- Nombre de processus LHCP lancés dans d'autres communes au cours de l'action.

LIFE-2026-CET-POLICY

Vers une mise en œuvre efficace de la législation clé dans le domaine de l'énergie durable



Vers une mise en œuvre efficace de la législation clé dans le domaine de l'énergie durable



Budget
4,5 M€ (jusqu'à 2 M€ de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3 pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Soutenir les États membres dans la mise en œuvre efficace de la législation européenne clé en matière d'énergie durable, notamment la directive sur l'efficacité énergétique (EED) et la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD).



CHAMPS D'APPLICATIONS

Les propositions devraient aider les États membres à mettre en œuvre :

- la directive sur l'efficacité énergétique (**champ d'application A**)
- la directive sur la performance énergétique des bâtiments (**champ d'application B**).

Les propositions doivent:

- Promouvoir et faciliter l'échange d'idées et le partage des meilleures pratiques
- Fournir un soutien, des conseils techniques et des outils pour la mise en œuvre des dispositions des directives, en fonction du contexte national et régional
- Soutenir le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques
- Développer, soutenir et appliquer des méthodologies permettant de mesurer, calculer et comptabiliser plus précisément les contributions apportées dans le cadre des mesures et programmes politiques spécifiques
- Développer et soutenir des méthodologies intégrées pour les domaines et les secteurs relevant de différentes politiques et législations



ACTIVITÉS ATTENDUES

Champ d'application A : Soutien à la mise en œuvre de la directive sur l'efficacité énergétique

- Développer des méthodologies, outils et référentiels pour appliquer le principe « Energy Efficiency First » dans les politiques publiques et les investissements.
- Soutenir les États membres dans la définition de stratégies et la gestion des bâtiments publics.
- Concevoir et améliorer les dispositifs d'obligations d'économies d'énergie.
- Soutenir les évaluations nationales chauffage/refroidissement et la gouvernance de la transition thermique et développer la collecte et l'harmonisation des données énergétiques.
- Soutenir les audits énergétiques et les systèmes de management de l'énergie avec des approches harmonisées.

Champ d'application B : Soutien à la mise en œuvre de la directive sur la performance énergétique des bâtiments

- Sensibiliser les acteurs publics et privés aux bénéfices de la directive EPBD.
- Soutenir les politiques de rénovation vers un parc immobilier neutre en carbone.
- Déployer les outils de données et d'information sur les bâtiments.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

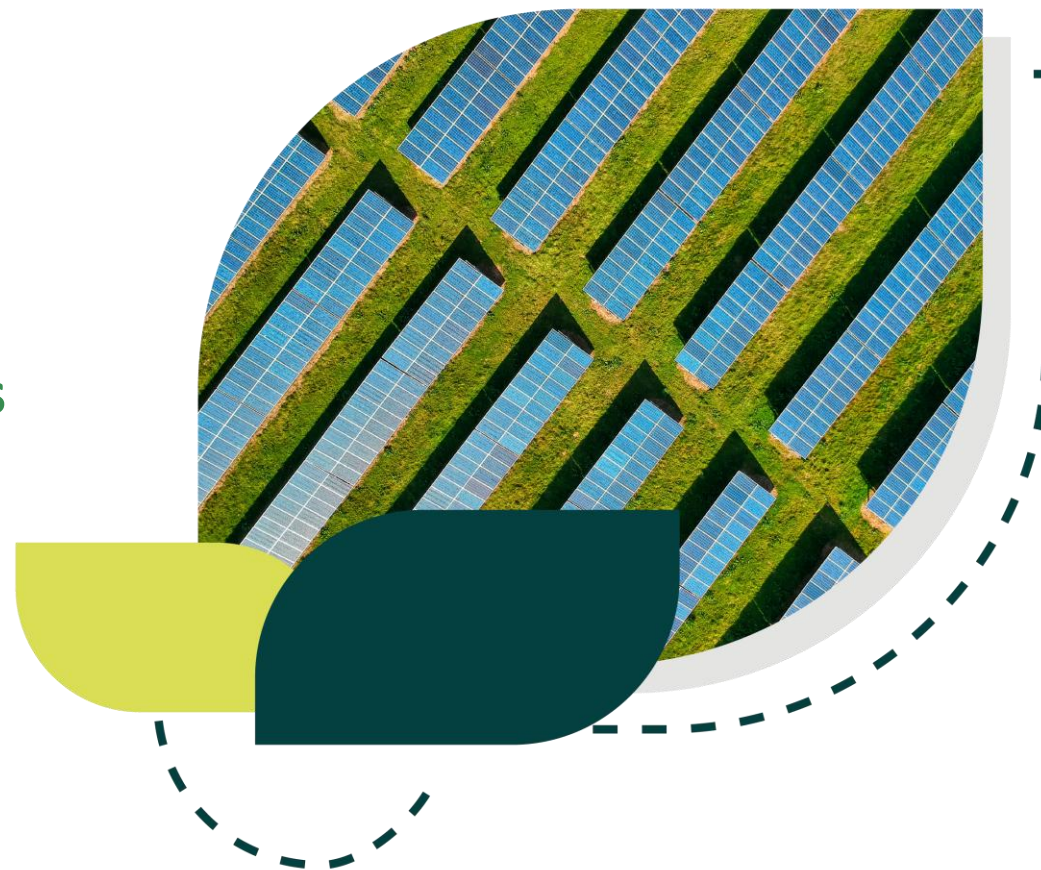
- Renforcement des capacités des administrations publiques et amélioration de la coopération entre États membres.
- Mise en œuvre plus efficace et cohérente des politiques et réglementations énergétiques européennes.
- Amélioration des outils, des données et des méthodes de suivi, d'évaluation et de reporting des politiques énergétiques.

Impacts quantitatifs

- Nombre d'autorités publiques ayant renforcé leurs capacités et bénéficiant d'un meilleur accès à l'information et aux données
- Nombre d'autorités publiques et de parties prenantes utilisant les outils, les ressources, les informations et les données
- Nombre de mesures politiques, d'actes d'exécution et de documents connexes améliorés par le projet
- Nombre d'outils et de documents de suivi et de rapport améliorés par le projet
- Nombre de références dans documents pertinents pour les politiques

LIFE-2026-CET-RENEWHC

Renforcement des cadres nationaux pour le chauffage et le refroidissement renouvelables et efficaces dans les bâtiments existants



Renforcement des cadres nationaux pour le chauffage et le refroidissement renouvelables et efficaces dans les bâtiments existants



Budget
6,5 M€ (jusqu'à 2 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Renforcer les cadres réglementaires et financiers nationaux afin d'accélérer le déploiement à grande échelle des pompes à chaleur et des systèmes solaires thermiques dans les bâtiments existants.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Financer les travaux de plateformes/forums nationaux nouvellement créés ou adaptés réunissant les principales parties prenantes concernées (maximum 3 à 5 pays par proposition) afin de :

- a) Évaluer et modéliser des solutions permettant de renforcer les conditions réglementaires et de marché pour le déploiement à grande échelle de modèles économiques alternatifs pour :
 - les installations de pompes à chaleur et de solaire thermique sur site dans les bâtiments existants,
 - y compris en combinaison avec des systèmes photovoltaïques (PV) ou photovoltaïques thermiques (PVT).
- b) Renforcer les capacités et les connaissances des autorités publiques et des autres parties prenantes de la chaîne de valeur, y compris les consommateurs.



ACTIVITÉS ATTENDUES

Les propositions devront décrire comment elles entendent :

- Évaluer en détail, pour chaque pays cible, les obstacles et les conditions favorables à l'adoption de modèles économiques et de mécanismes de financement alternatifs ;
- Définir, évaluer et modéliser, pour chaque pays cible, l'impact de mesures réglementaires et non réglementaires spécifiques ;
- Évaluer les solutions permettant de :
 - attirer un plus large éventail d'acteurs économiques pour déployer des pompes à chaleur, des systèmes solaires thermiques et PVT, ainsi que de nouveaux modèles économiques ;
 - adapter les dispositifs publics de soutien aux modèles économiques alternatifs ;
 - mettre à jour les outils existants et en développer de nouveaux afin d'améliorer la transparence des coûts et la concurrence ;
 - créer des places de marché et des alliances renforçant la transparence du marché, facilitant la prise de décision des consommateurs et soutenant les installateurs afin d'améliorer les offres destinées aux consommateurs.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

- Renforcement des cadres nationaux soutenant les modèles économiques et financiers innovants pour les technologies de chauffage renouvelable.
- Réduction des barrières financières et réglementaires au déploiement des pompes à chaleur et du solaire thermique.
- Amélioration de la coopération entre autorités publiques, acteurs du marché et financeurs.
- Accélération de la transition vers des systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés.

Impacts quantitatifs

- Nombre de parties prenantes concernées participant aux plateformes de collaboration nationales
- Nombre d'autorités publiques utilisant les ressources et les informations produites et fournies par l'activité
- Nombre d'autorités publiques et d'autres parties prenantes concernées approuvant les mesures identifiées
- Nombre de parties prenantes concernées, tout au long des chaînes de valeur, y compris les consommateurs, ayant amélioré leurs **compétences/connaissances au cours de l'action**

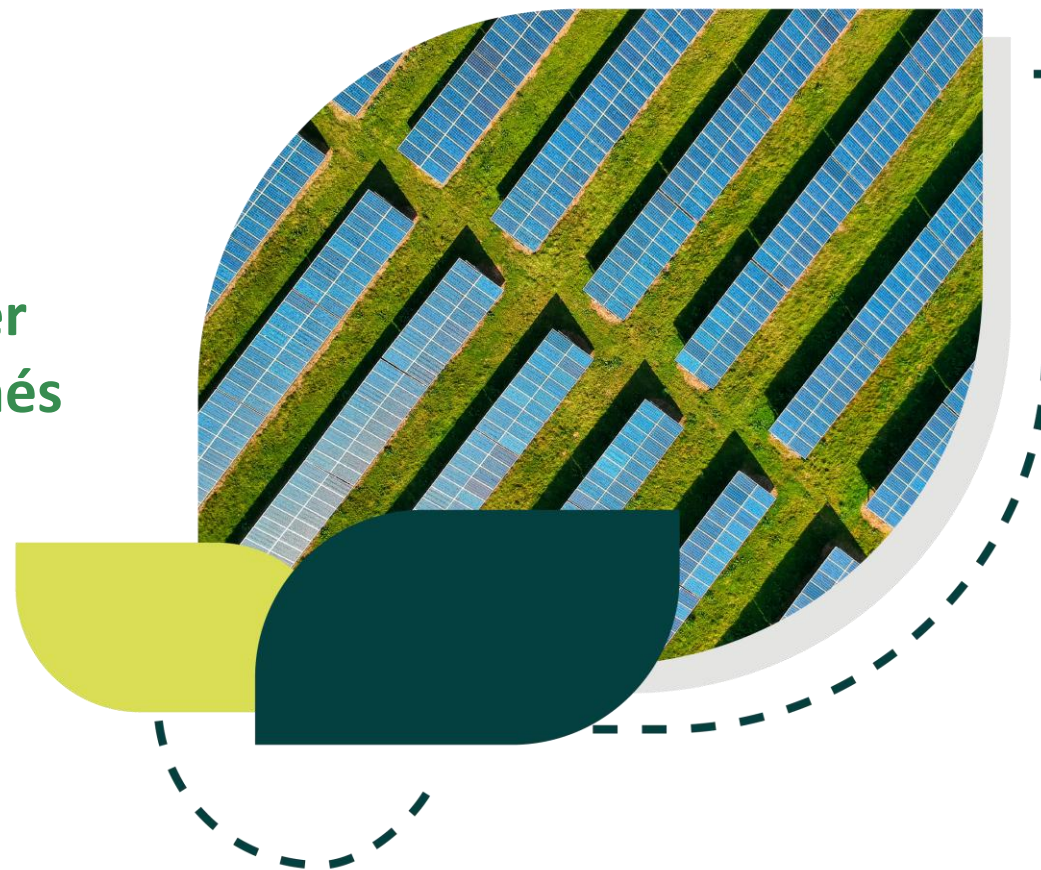


EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES

- Les modèles économiques et mécanismes de financement visés doivent porter au minimum sur le chauffage des locaux ; toutefois, ils peuvent également inclure des services complémentaires tels que la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement des bâtiments, y compris le refroidissement passif (« free cooling »).
 - Pour les pompes à chaleur, les actions peuvent également traiter la problématique du rapport défavorable entre les prix de l'électricité et du gaz.
 - **Point important !** : les modèles économiques et mécanismes de financement liés à de nouveaux réseaux de chauffage et de refroidissement, y compris les réseaux de petite taille, ne sont pas éligibles.
 - Les propositions sont encouragées à lancer et suivre une première phase de mise en œuvre des mesures sélectionnées pendant la durée du projet.
 - Les propositions doivent fournir une analyse claire et détaillée de la situation dans chaque marché cible, notamment :
 - le niveau de déploiement des mécanismes de financement alternatifs,
 - les modèles économiques ciblés,
 - les barrières identifiées.
 - Les plateformes nationales de collaboration doivent inclure :
 - des acteurs du marché,
 - des autorités publiques nationales ou régionales compétentes,
 - des régulateurs,
 - des fournisseurs d'énergie,
 - des gestionnaires de réseaux de distribution.
- (Pour la liste complète des acteurs attendus, se référer au texte de l'appel.)
- Les propositions doivent démontrer dès la phase de candidature l'intérêt et le niveau d'engagement des acteurs mentionnés ci-dessus. soit par une participation directe au consortium, soit par des lettres de soutien détaillées et adaptées.

LIFE-2026-CET-BETTERRENO

Solutions de rénovation énergétique – Stimuler la rénovation des bâtiments grâce à des marchés et des instruments efficaces



Solutions de rénovation énergétique – Stimuler la rénovation des bâtiments grâce à des marchés et des instruments efficaces



Budget
6 M€ (jusqu'à 2 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

- Soutenir des rénovations énergétiques évolutives, performantes et abordables afin d'accélérer la rénovation des bâtiments, d'améliorer leur performance énergétique et leur accessibilité financière, et de faire des bâtiments des acteurs actifs du système énergétique.
- Accélérer le déploiement massif des rénovations en alignant les acteurs du marché avec les cadres politiques, en renforçant l'attractivité et la rentabilité des rénovations, et en réduisant les contraintes administratives, logistiques et financières.
- Assurer l'adoption par le marché et l'intégration dans les politiques publiques des instruments avancés d'information tels que les certificats de performance énergétique (EPC), les passeports de rénovation, le Smart Readiness Indicator (SRI), les carnets numériques des bâtiments (DBL) et les outils liés à la qualité de l'environnement intérieur (IEQ).



CHAMPS D'APPLICATIONS

Scope A — Développer des rénovations énergétiques de haute qualité et compétitives

- Massification des rénovations énergétiques.
- Développement de modèles économiques reproductibles.
- Réduction des coûts et des délais de rénovation.
- Soutien aux rénovations performantes et industrialisées.
- Renforcement de la chaîne de valeur de la rénovation.

Scope B — Renforcement des instruments d'information EPBD

- Déploiement des EPC, passeports de rénovation, SRI et carnets numériques des bâtiments.
- Amélioration de la qualité et de l'utilisation des données bâlimentaires.
- Intégration des outils de suivi et d'évaluation énergétique.
- Soutien à l'adoption par le marché des instruments EPBD.

Scope A : Développer des rénovations énergétiques de haute qualité et compétitives



ACTIVITÉS ATTENDUES

- Augmenter les taux de rénovation et accélérer la transition vers un parc immobilier totalement décarboné et zéro émission d'ici 2050, conformément à la directive EPBD.
- Développer des stratégies et des modèles économiques permettant des rénovations plus rapides, plus simples, plus rentables et plus abordables.
- Déployer à grande échelle des rénovations de haute qualité afin de renforcer la confiance du marché et d'attirer davantage d'investissements.
- Améliorer la compétitivité et la productivité du secteur de la construction.
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la rénovation.
- Prendre en compte les bénéfices de la rénovation au-delà des seules économies d'énergie.
- Adapter les actions au niveau de maturité des marchés locaux et assurer la coordination avec les dispositifs d'aide existants, les instruments de financement et les guichets uniques.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

- Augmentation de la demande en rénovation énergétique et des taux de rénovation.
- Mise en œuvre de mécanismes d'agrégation de la demande.
- Développement de modèles économiques reproductibles permettant de réduire les coûts et les délais des rénovations à grande échelle.
- Renforcement des capacités des entreprises à réaliser des rénovations de haute qualité.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de logements ou bâtiments rénovés / augmentation des taux de rénovation dans les territoires ciblés.
- Nombre de rénovations profondes réalisées / augmentation des taux de rénovation profonde.
- Réduction des coûts de rénovation par rapport à la situation de référence (%).
- Montant des investissements déclenchés dans la rénovation énergétique (€).
- Nombre d'entreprises ayant renforcé leurs capacités techniques, organisationnelles ou commerciales grâce à de nouvelles solutions et processus.

Scope B — Renforcement des instruments d'information EPBD



ACTIVITÉS ATTENDUES

- Renforcer l'adoption par le marché et l'intégration dans les politiques publiques, ainsi que l'utilisabilité et l'efficacité des instruments de la directive EPBD,
- Démontrer la fiabilité et la pertinence de ces instruments pour les utilisateurs et les clients du marché.
- Permettre une utilisation accrue et améliorée des données énergétiques et de performance des bâtiments pour les décisions de rénovation et/ou la gestion énergétique des bâtiments.
- Accélérer le déploiement des dispositifs et outils existants en améliorant : la précision et la qualité des évaluations ; l'intégration et la cohérence entre EPC, RP, SRI, DBL et IEQ (selon les cas).
- Renforcer la transparence concernant les besoins de rénovation, les coûts énergétiques, la qualité de l'environnement intérieur et les impacts des améliorations de performance énergétique.
- Renforcer la valeur de marché de la performance énergétique en reliant les améliorations énergétiques à la valorisation des bâtiments et aux décisions d'investissement.
- Favoriser le déploiement des passeports de rénovation conformément à la refonte de la directive EPBD, en proposant aux propriétaires des parcours de rénovation progressifs et cohérents avec les EPC et, le cas échéant, avec les outils SRI, DBL et IEQ ; soutenir également leur mise en œuvre pratique et la création de demande.
- Garantir la compatibilité avec les choix de transposition de la directive EPBD par les États membres et assurer la cohérence avec les dispositifs de financement existants ainsi qu'avec les services d'accompagnement à la rénovation et les guichets uniques.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

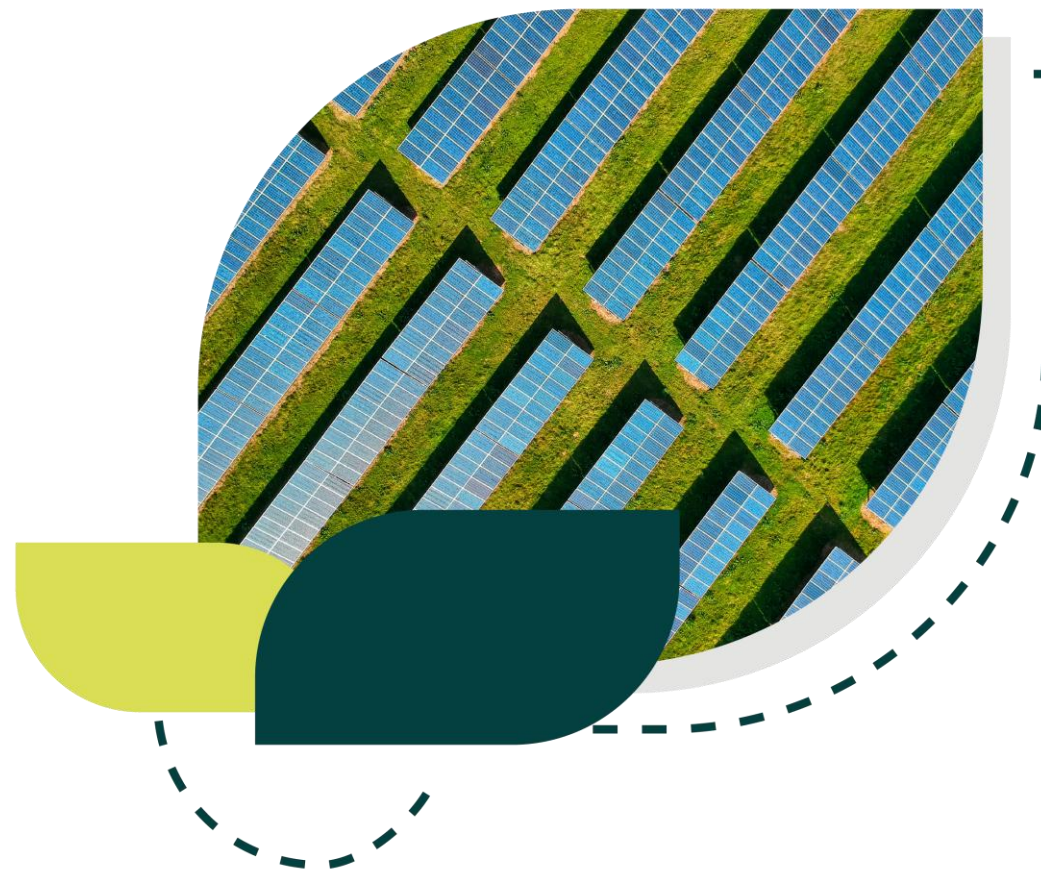
- Adoption accrue et utilisation effective des EPC, SRI, passeports de rénovation (RP), carnets numériques des bâtiments (DBL) et outils liés à la qualité de l'environnement intérieur (IEQ).
- Déploiement à grande échelle d'évaluations intégrées, efficaces et rentables ainsi que de stratégies de rénovation progressive.
- Utilisation renforcée des données de performance des bâtiments pour la rénovation et la gestion des bâtiments par les propriétaires, prestataires de services et acteurs financiers.

Indicateurs quantitatifs

- Nombre de passeports de rénovation délivrés et utilisés dans des projets réels.
- Nombre de projets de rénovation ou d'exploitation utilisant des outils d'évaluation intégrés (EPC, SRI, IEQ) et les données des carnets numériques des bâtiments (DBL).
- Nombre d'utilisateurs actifs des données et services améliorés liés aux bâtiments (propriétaires, prestataires de services, institutions financières, guichets uniques).

LIFE-2026-CET-INDUSTRY

Soutenir la transition des industries et entreprises UE



Soutenir la transition des industries et entreprises UE



Budget
7 M€ (jusqu'à 2 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Soutenir la compétitivité et la décarbonation de l'industrie européenne en accélérant le déploiement de technologies énergétiques propres et en favorisant les approches collaboratives entre entreprises et acteurs industriels.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Scope A : Collaboration entre les secteurs industriels et les fournisseurs de technologies pour l'optimisation et le déploiement de technologies énergétiques propres.
Scope B : Coopération énergétique entre industries situées à proximité géographique, y compris les ports, afin de favoriser une utilisation de l'énergie propre, abordable et durable.



ACTIVITÉS ATTENDUES

Scope A : Collaboration entre les secteurs industriels et les fournisseurs de technologies pour l'optimisation et le déploiement de technologies énergétiques propres

- Mise en place d'une structure de gouvernance pour la coopération entre les acteurs concernés.
- Développement et validation de modèles économiques pour le déploiement des solutions techniques proposées.
- Développement d'activités de renforcement des capacités afin de soutenir le déploiement et l'installation des solutions co-conçues (par exemple avec l'appui d'agences nationales de l'énergie ou d'auditeurs énergétiques).
- Élaboration d'une stratégie claire pour le déploiement des solutions techniques, y compris l'accès aux financements publics et privés.
- Implication des organisations représentatives européennes des secteurs industriels et des fournisseurs de technologies afin d'accélérer l'acceptation et l'adoption des solutions au niveau européen.
- Les propositions doivent se concentrer sur des technologies déjà disponibles sur le marché (TRL 9) ou démontrées avec succès dans des conditions opérationnelles réelles (TRL 8).

La démonstration des solutions proposées n'entre pas dans le champ de l'appel et les coûts d'équipement ne seront éligibles que de manière très limitée et uniquement s'ils sont dûment justifiés.

Scope B Coopération énergétique entre industries situées à proximité géographique, y compris les ports, afin de favoriser une utilisation d'une énergie propre, abordable et durable

- Identifier, analyser et valider des modèles économiques viables démontrant la création de valeur pour l'ensemble des acteurs impliqués. Lever les barrières de marché, juridiques, organisationnelles et réglementaires (par exemple les contrats d'achat d'électricité – PPA –, la propriété des infrastructures ou la gestion des données).
- Élaborer un portefeuille de projets et d'investissements approuvé par les parties prenantes concernées et aligné sur les stratégies locales, régionales ou nationales de neutralité climatique (par exemple les SECAP), afin d'accélérer l'électrification et les améliorations en matière d'efficacité énergétique.
- Explorer des accords volontaires régionaux ou nationaux pour mobiliser des investissements publics et privés.

IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

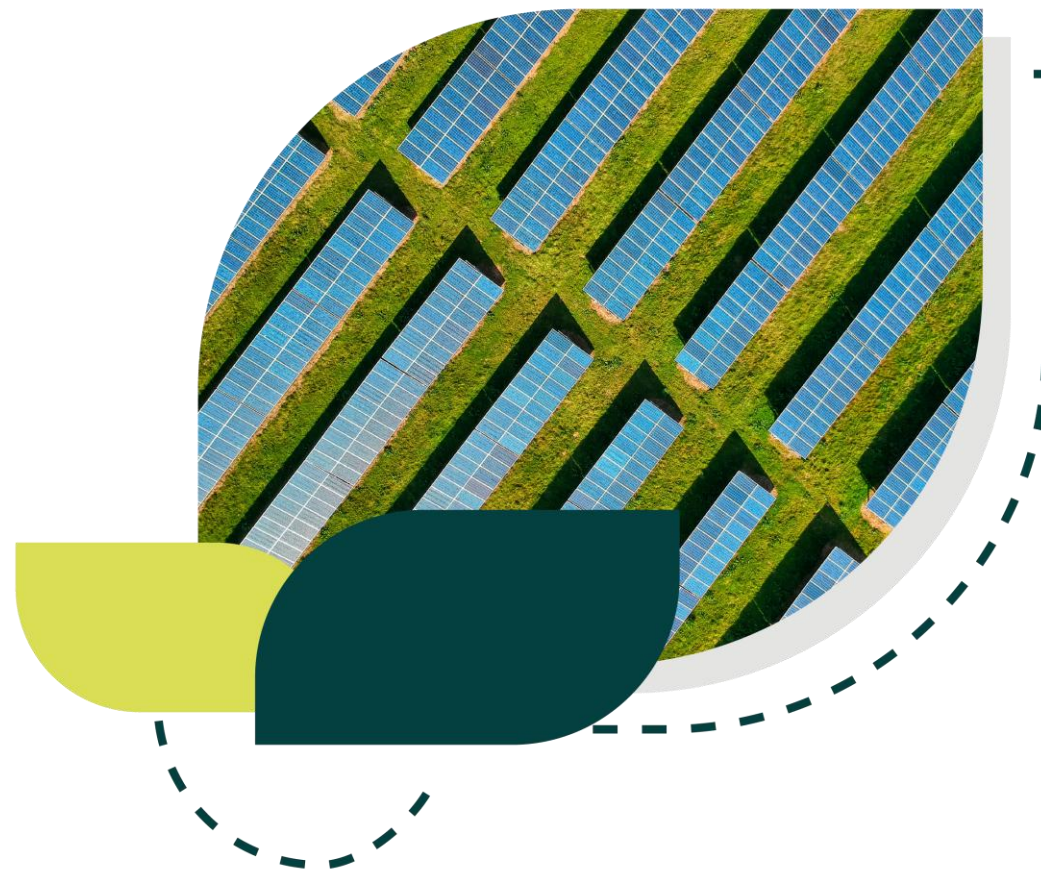
- Mise en œuvre de la législation européenne (en particulier la directive sur l'efficacité énergétique et la directive sur les énergies renouvelables) applicable au secteur des entreprises.
- Développement de modèles économiques viables, soit pour le déploiement de solutions spécifiques, soit pour la coopération énergétique industrielle, prêts à être déployés sur le marché.
- Intégration de solutions énergétiques durables dans les processus industriels.
- Déploiement d'infrastructures énergétiques, de services énergétiques et/ou de mécanismes d'échange d'énergie contribuant à la transition énergétique des entreprises.
- Développement de solutions technologiques énergétiques durables adaptées aux besoins des processus industriels.
- Accélération et simplification de l'identification de projets favorisant une utilisation d'énergie propre, abordable et durable aux niveaux régional et local.

Impacts quantitatifs

- Nombre de solutions technologiques standardisées co-conçues pour répondre aux besoins d'un secteur industriel spécifique. Nombre de nouvelles installations de technologies énergétiques zéro émission déclenchées par le projet (y compris les engagements pris).
- Nombre de plans d'investissement au sein de clusters industriels approuvés par les parties prenantes concernées (par exemple via un protocole d'accord – Memorandum of Understanding).
- Nombre d'entreprises mettant en œuvre des approches de coopération énergétique.
- Nombre d'acteurs clés des chaînes de valeur ayant renforcé leurs compétences et connaissances grâce au projet, ventilé par catégories pertinentes.
- Nombre de parties prenantes concernées contactées et mobilisées, ventilé par catégories pertinentes.

LIFE-2026-CET-DIGITAL

Soutenir la numérisation des gestionnaires de réseaux de distribution pour une transition énergétique intelligente



Soutenir la numérisation des gestionnaires de réseaux de distribution pour une transition énergétique intelligente



Budget
10 M€ (jusqu'à 2 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Soutenir le renforcement des capacités en vue du déploiement de technologies et de processus numériques chez les gestionnaires de réseaux de distribution, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion des données, l'observabilité des réseaux, ainsi que le déploiement et l'exploitation en toute sécurité des technologies d'intelligence artificielle (IA).

Les propositions doivent se concentrer sur les technologies et solutions disponibles; le développement et la démonstration de nouvelles technologies n'entrent pas dans le champ d'application de ce thème



CHAMPS D'APPLICATIONS

- Aider les gestionnaires de réseaux de distribution (DSO/GRD), en particulier les petits opérateurs locaux, à développer des compétences et connaissances en interne.
- Soutenir les GRD dans la modernisation et la digitalisation de leurs activités.
- Co-développer une feuille de route de digitalisation.
- Intégrer cette feuille de route, en totalité ou en partie, dans le plan de développement du réseau de distribution (Distribution Network Development Plan – DNDP).
- La feuille de route de digitalisation ne doit pas être un document standardisé, mais être conçue sur mesure en fonction de la taille du GRD, de la typologie du réseau, et du niveau de maturité numérique de chaque opérateur. La feuille de route de la numérisation doit couvrir au moins les domaines suivants,
 - Échange de données et interopérabilité
 - Observabilité du réseau
 - Intelligence artificielle (IA)
 - Opportunités supplémentaires de digitalisation : Planification et exploitation des réseaux, Services aux clients et services énergétiques :

Soutenir la numérisation des gestionnaires de réseaux de distribution pour une transition énergétique intelligente



ACTIVITÉS ATTENDUES

Les propositions doivent :

- Décrire l'état actuel de la digitalisation des GRD (DSO).
- Renforcer les capacités du personnel des GRD afin de planifier, prioriser et mettre en œuvre des mesures de digitalisation.
- Définir des activités de renforcement des capacités et des services d'assistance technique pour les GRD afin de tester la faisabilité et la valeur des solutions numériques proposées.
- Viser un grand nombre de GRD dans les pays ciblés.
- Chercher à mutualiser les ressources entre GRD ayant des besoins similaires ou situés à proximité géographique.
- Être ambitieuses en termes de nombre de participants formés, et de volume et de profondeur de l'offre de formation.
- Promouvoir les activités de collaboration et le partage de connaissances entre les GRD et les parties prenantes concernées.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

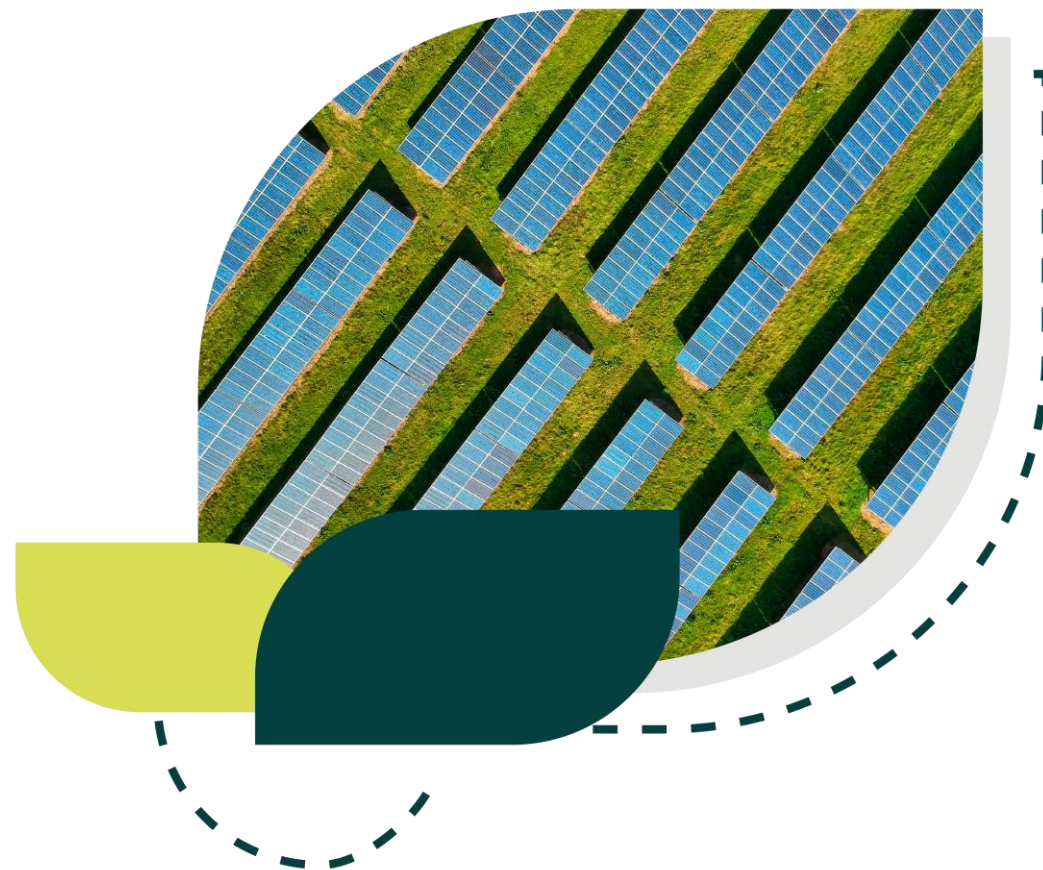
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle, de la résilience et de la flexibilité des réseaux de distribution.
- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines des GRD (DSO).
- Meilleure intégration des ressources énergétiques distribuées (DER) et des mesures de gestion de la demande, ainsi qu'une participation accrue des consommateurs actifs.

Impacts quantitatifs

- Nombre de feuilles de route de digitalisation élaborées.
- Nombre de feuilles de route de digitalisation intégrées par la suite dans les plans de développement des réseaux de distribution (DNBP). Nombre de GRD (DSO) directement impliqués dans les formations, ateliers, etc.
- Nombre de GRD associés/suiveurs indirectement impliqués dans les activités de renforcement des capacités (par exemple via le réseautage ou le jumelage).
- Nombre d'activités de formation organisées et nombre de personnes y ayant participé.
- Investissements dans la digitalisation déclenchés grâce à la mise en œuvre des plans d'investissement développés dans le cadre du projet (cumulés, en millions d'euros).

LIFE-2026-CET-PRIVAFIN

Mobilisation du financement privé



Mobilisation du financement privé



Budget
6 M€ (jusqu'à 1,5 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
Les propositions peuvent être
soumises par **un seul candidat ou par
des candidats d'un seul pays éligible.**



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Accroître le volume de financement privé alloué à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables en mettant en place des mécanismes de financement dédiés.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Les propositions doivent :

- Mettre en place un mécanisme de financement opérationnel mobilisant des fonds privés.
- Cibler des investissements en :
 - efficacité énergétique (obligatoire),
 - éventuellement énergies renouvelables,
 - éventuellement stockage énergétique.
- Être déployées dans au moins un pays éligible LIFE.
- Tester le mécanisme pendant le projet via une phase pilote.
- Prévoir un pipeline crédible de projets et de financements après le projet.
- Démontrer :
 - viabilité financière,
 - pertinence marché,
 - potentiel de réplication,
 - soutien des parties prenantes,
 - caractère innovant/additionnel.

Mobilisation du financement privé



ACTIVITÉS ATTENDUES

- Mettre en place un mécanisme de financement opérationnel pour soutenir des investissements en efficacité énergétique, éventuellement combinés avec les énergies renouvelables et le stockage.
- Garantir l'existence d'une demande réelle, sous forme d'un portefeuille de projets compatible avec le mécanisme proposé.
- Définir clairement les régions et secteurs ciblés, avec une démonstration de la pertinence commerciale et de la viabilité financière du dispositif.
- Prévoir la reproduction ou le déploiement du mécanisme au-delà des régions initialement ciblées.
- Démontrer le soutien des parties prenantes concernées et expliquer leur implication tout au long du projet.
- Montrer le caractère additionnel ou innovant du mécanisme par rapport aux pratiques actuelles du marché.
- Démontrer, le cas échéant, la complémentarité avec les fonds publics existants et le soutien des autorités de gestion concernées.
- Assurer une coordination avec les pôles nationaux de la Coalition européenne pour le financement de l'efficacité énergétique.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

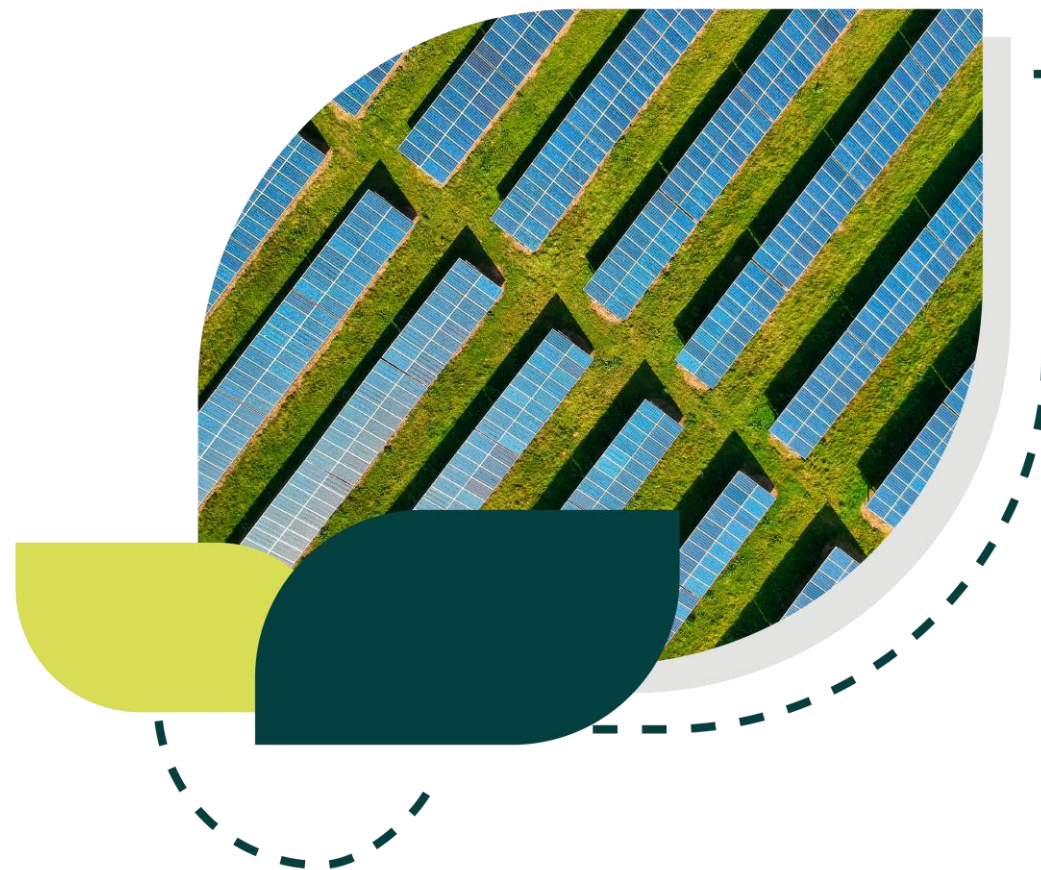
- Mettre en place des mécanismes de financement opérationnels et prêts à financer des investissements, avec un accès crédible à des sources de financement et un pipeline d'investissements potentiel
- Accroître l'attractivité des projets d'efficacité énergétique (éventuellement combinés aux énergies renouvelables et au stockage d'énergie) pour les sources de financement privées
- Accélérer les investissements dans l'efficacité énergétique.

Impacts quantitatifs

- Nombre de projets d'investissement et volume des investissements traités pendant le projet (c'est-à-dire durant la phase pilote) et devant être financés par le mécanisme de financement au cours des 5 prochaines années ;
- Nombre d'investisseurs et de porteurs de projets utilisant le mécanisme de financement.
- Investissements dans l'énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables) générés par le projet (cumulés, en millions d'euros).
- Pourcentage moyen d'économies d'énergie primaire visé par les projets d'investissement.

LIFE-2026-CET-OSS

Guichets uniques — Services intégrés pour la transition vers les énergies propres dans les bâtiments privés



Guichets uniques — Services intégrés pour la transition vers les énergies propres dans les bâtiments privés



Budget
9 M€ (jusqu'à 1,5 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
Les propositions peuvent être
soumises par **un seul candidat ou par
des candidats d'un seul pays éligible.**



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Soutenir la création ou le déploiement de guichets uniques (One-Stop Shops – OSS) fournissant des services intégrés pour accompagner la transition énergétique dans les bâtiments privés.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Les projets doivent cibler principalement **un des trois segments suivants** :

- Bâtiments résidentiels appartenant à des particuliers
- Immeubles résidentiels appartenant à des bailleurs professionnels
- Bâtiments tertiaires/commerciaux, notamment occupés par des PME

Les propositions devraient donc garantir qu'un accompagnement proactif et complet soit disponible dans TOUS les domaines suivants :

- évaluation technique et conception de la rénovation ;
- sélection de professionnels et d'entrepreneurs qualifiés ;
- passation de marchés et coordination des travaux ;
- facilitation et/ou mise à disposition de solutions de financement
- supervision des travaux, vérification des performances et assurance qualité.

Les propositions **ne sont PAS** considérées comme éligibles si elles se limitent à :

- la fourniture d'informations générales et de diagnostics ;
- des plateformes en ligne sans interaction ni accompagnement sur le terrain.

Guichets uniques — Services intégrés pour la transition vers les énergies propres dans les bâtiments privés



ACTIVITÉS ATTENDUES

- Mettre en place des services OSS intégrés simplifiant le parcours de rénovation énergétique.
- Fournir un accompagnement technique, financier et opérationnel de bout en bout.
- Développer des services combinant accompagnement numérique et présence terrain.
- Structurer des partenariats avec : entreprises de construction, banques, ESCO, autorités locales, agences de l'énergie, etc.
- Tester les services via des projets pilotes réels générant des premiers investissements.
- Réduire les coûts, les délais et la complexité des rénovations.
- Développer des modèles économiques viables et reproductibles.
- Renforcer la confiance des utilisateurs grâce à des mécanismes de qualité et de responsabilité.
- Partager les données, bonnes pratiques et retours d'expérience pour faciliter la réplification.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

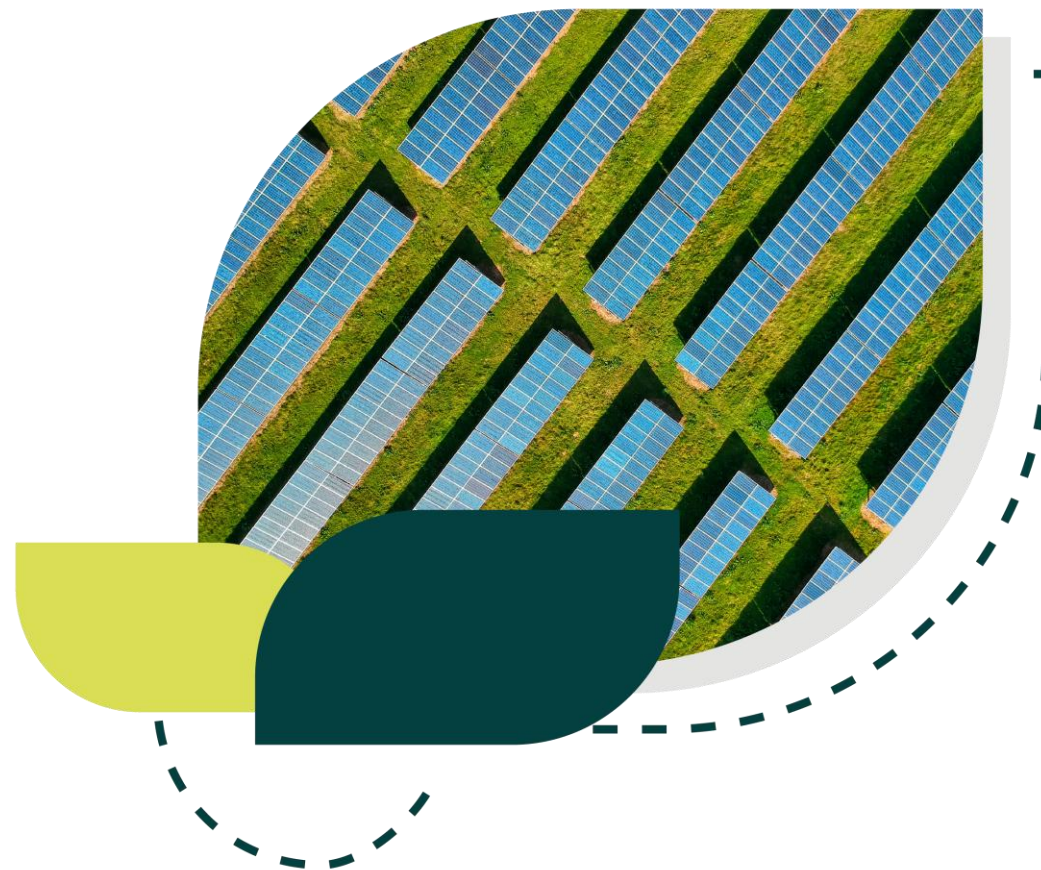
- Mise en œuvre opérationnelle de guichets uniques fonctionnels et testés avant la fin du projet.
- Développement de partenariats solides entre les acteurs locaux de la rénovation.
- Augmentation de la confiance des propriétaires et utilisateurs finaux.
- Développement de modèles économiques durables limitant la dépendance aux financements publics.
- Amélioration de l'accès aux services de rénovation énergétique.
- Mise à disposition de données et méthodologies facilitant la réplification.

Impacts quantitatifs

- Nombre d'unités immobilières couvertes par les services OSS.
- Volume d'assistance mise à la disposition en présentiel (équivalents temps plein).
- Nombre de premiers contacts par le guichet unique
- Nombre de visites sur site réalisées.
- Nombre de projets de rénovation effectivement réalisés.
- Taux de conversion entre contacts et investissements.
- Pourcentage moyen d'économies d'énergie générées.

LIFE-2026-CET-PDA

Aide au développement de projets pour
les investissements dans les énergies
durables



Aide au développement de projets pour les investissements dans les énergies durables



Budget
8 M€ (jusqu'à 1,5 M€
de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
Les propositions peuvent être
soumises par **un seul candidat ou par
des candidats d'un seul pays éligible.**



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

- Fournir une assistance technique pour transformer des idées de projets en investissements concrets dans les énergies durables.
- Soutenir les porteurs de projets publics et privés dans la préparation, la structuration et le lancement de programmes d'investissement ambitieux.
- Accélérer les investissements dans : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la décarbonation, l'indépendance énergétique, et la compétitivité de l'UE.
- Mobiliser davantage de capitaux privés grâce à des modèles organisationnels et financiers innovants.
- Développer des projets "prêts à financer" (bankables) et reproductibles dans d'autres territoires européens.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Préparation et lancement effectif de portefeuilles d'investissements dans des projets d'énergie durable.

- Réalisation des investissements pendant la durée du projet.
- Garantie d'un effet de levier des financements.
- **Effet de levier minimum attendu**
 - 1:15 minimum
 - 1:10 pour les projets portant exclusivement sur des investissements dans les bâtiments résidentiels
- Des preuves traçables doivent être clairement identifiées dans la proposition : contrats de travaux ou d'investissement signés ; ou autres preuves convaincantes similaires (à expliquer clairement dans le contexte spécifique de l'investissement ; un simple accès contractuel général au financement n'est pas considéré comme suffisant)
- Le portefeuille d'investissements initialement envisagé doit être identifié dans la proposition.

Secteurs éligibles

BÂTIMENTS

- Bâtiments résidentiels existants (y compris le secteur locatif, le logement social et les approches de rénovation à l'échelle des quartiers)
- Bâtiments non résidentiels existants (y compris les bâtiments commerciaux et publics, les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les infrastructures de défense)

La construction de nouveaux bâtiments n'est pas éligible.

INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES LOCALES ET AUTRES

- Réseaux de chauffage/refroidissement urbains existants (y compris leur extension lorsqu'elle repose entièrement sur des énergies renouvelables basse température ou sur la récupération de chaleur fatale)
- Réseaux électriques locaux existants (efficacité énergétique, énergies renouvelables, électrification de la demande et flexibilité énergétique)
- Infrastructures publiques existantes (y compris les services d'eau et d'assainissement)

Les propositions doivent démontrer la nécessité de l'intervention en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, conformément aux objectifs LIFE CET.

INDUSTRIE

- Industrie, entreprises et services (y compris les PME ou les clusters industriels)
- Les projets doivent démontrer une avancée claire au-delà des approches habituelles ("business-as-usual"), notamment grâce à des innovations organisationnelles et financières.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Production décentralisée d'électricité renouvelable et autres formes de production d'énergie renouvelable remplaçant directement l'utilisation de combustibles solides et/ou fossiles dans les secteurs d'usage final ciblés.

Les projets doivent démontrer :

- une avancée claire au-delà des approches classiques,
- des innovations organisationnelles et financières.

Les solutions technologiques qui ne sont pas encore entièrement disponibles commercialement sur le marché ne sont pas éligibles.

Aide au développement de projets pour les investissements dans les énergies durables



ACTIVITÉS ATTENDUES

Démonstration d'une forte dimension "vitrine" ("showcase") dans la mise en œuvre de solutions innovantes visant à accélérer les investissements dans les énergies durables en Europe :

- **Innovation organisationnelle** concernant la mobilisation et/ou la structuration du programme d'investissement, par exemple à travers la mise en place de :
 - structures de facilitation, unités de développement de projets (PDU) ou guichets uniques (OSS) ;
 - approches d'agrégation et de regroupement/mutualisation de projets ;
 - procédures d'achats efficaces pour des portefeuilles d'actifs (mixtes) à grande échelle.

ET/OU

- **Ingénierie financière** adaptée au contexte spécifique du projet :
 - Accent mis sur la mobilisation des investissements privés (lorsque cela est pertinent),
 - Y compris par la combinaison de financements publics et privés ou une meilleure articulation des fonds existants.
 - Exemples :
 - Contrats de performance énergétique (EPC) ;
 - Instruments financiers dédiés ;
 - Mécanismes de paiement via facture ("on-bill") ou fiscalité ("on-tax") ;
 - Mécanismes de financement communautaire, etc.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

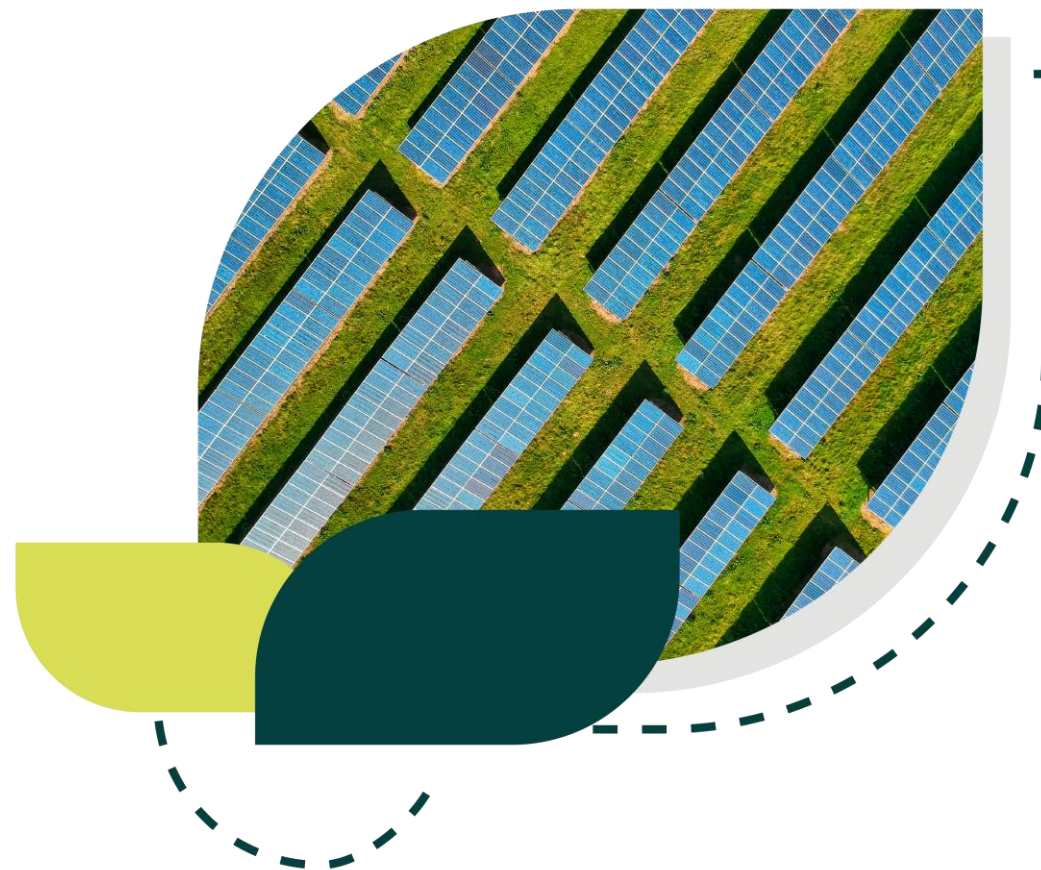
- Lancement effectif d'un programme d'investissement dans l'efficacité énergétique et/ou les énergies renouvelables,
- Mise en place d'une approche organisationnelle innovante et/ou d'une solution de financement pour des projets d'investissement dans les énergies durables.

Impacts quantitatifs

- Investissements dans les énergies durables (efficacité énergétique et énergies renouvelables) lancés et justifiés à la fin du projet
- Rapport entre les investissements dans les énergies durables lancés et le soutien de l'UE demandé (effet de levier)
- Nombre de membres du personnel ayant amélioré leurs compétences au sein des organisations
- participant au projet
- Nombre d'organisations ayant renforcé leur capacité à réaliser des investissements dans les
- énergies durables et/ou à mettre en place des structures organisationnelles adaptées
- Nombre d'emplois créés directement et indirectement.

LIFE-2026-CET-EMPOWER

Déploiement à grande échelle de solutions énergétiques intelligentes et propres pour une énergie abordable dans les villes de l'UE



Déploiement à grande échelle de solutions énergétiques intelligentes et propres pour une énergie abordable dans les villes de l'UE



Budget
6,5 M€ (1 seul projet financé)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3
pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Cet appel vise à mettre en place l'initiative de soutien EmpowerEUcities afin d'accélérer le déploiement de solutions énergétiques distribuées intelligentes qui contribuent à apporter des avantages économiques tangibles aux citoyens des villes européennes.

ATTENTES CONCERNANT LE CONSORTIUM

- Capacité à mobiliser et sensibiliser les publics cibles.
- Expertise dans les solutions énergétiques intelligentes au niveau local.
- Expertise et capacité à mettre en œuvre et gérer des mécanismes de financement.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Une seule proposition sera sélectionnée pour mettre en place et gérer une initiative intégrée destinée à accompagner les **collectivités locales et les parties prenantes concernées**.

L'initiative devra fournir :

- du renforcement des capacités ;
- un soutien financier ;
- et un accompagnement technique.



ACTIVITÉS ATTENDUES

L'objectif est d'aider les autorités locales à : planifier, financer, mettre en œuvre, gérer, et suivre des solutions énergétiques intelligentes, propres et efficaces contribuant à rendre l'énergie plus abordable pour les citoyens européens, notamment grâce à la production et à la consommation locales d'énergie renouvelable.

Les activités devront notamment inclure :

- des actions de renforcement des capacités ;
- des activités d'apprentissage entre pairs ;
- l'octroi de subventions forfaitaires aux collectivités locales ;
- le suivi des projets ;
- la capitalisation ;
- et la communication des résultats.



EXIGENCES SPÉCIFIQUES DU TOPIC

Exigences relatives aux activités de renforcement des capacités

- Ciblées sur les autorités locales et les parties prenantes concernées concernant :
 - l'identification de solutions intelligentes adaptées à leurs besoins ;
 - l'élaboration d'une feuille de route de mise à l'échelle ("Scale-Up Roadmap").
- Inclure des activités de réseautage et d'apprentissage entre pairs à différents niveaux de gouvernance : (Exemple: organiser des échanges de bonnes pratiques, ateliers, visites de sites, mentorat, etc.

Exigences relatives à l'attribution et à la gestion des subventions forfaitaires

- Les subventions forfaitaires doivent représenter environ 70 % du budget total de la proposition.
- Montant maximal d'une subvention forfaitaire -> 60 000 €.
- Organisation d'au moins 2 appels à propositions.
- Définition claire des activités soutenues et du livrable final attendu (la feuille de route) pour lequel un tiers peut bénéficier d'un soutien financier.
- Les propositions doivent détailler :
 - les modalités de publication et de promotion des appels ;
 - les procédures de soumission et d'évaluation ;
 - le suivi des projets ;
 - et la gestion des financements.



EXIGENCES SPÉCIFIQUES DU TOPIC

Exigences applicables aux autorités locales sollicitant des subventions forfaitaires

- Présenter un plan/concept convaincant :
 - solution proposée et son niveau de maturité technologique (TRL) ;
 - solutions financières envisagées ;
 - gouvernance prévue pour la mise en œuvre.
- Démontrer le potentiel de mise en œuvre dans leur contexte local.
- Disposer d'un SECAP (Plan d'action pour l'énergie durable et le climat) ou d'un instrument de planification équivalent.
- Présenter une stratégie d'implication des parties prenantes concernées.

Exigences relatives aux feuilles de route de mise à l'échelle ("Scale-Up Roadmaps")

- Se concentrer sur une ou plusieurs solutions intelligentes spécifiques :
 - solutions pré-identifiées ;
 - basées sur des projets de démonstration réussis ;
 - par exemple : partage d'énergie, stockage à l'échelle communautaire, systèmes de chauffage et de refroidissement, etc.
- Reposer sur une approche standardisée comprenant notamment :
 - une analyse de préfaisabilité ;
 - un accord au niveau décisionnel entre les parties prenantes concernées ;
 - une contribution claire à l'amélioration de l'accessibilité financière de l'énergie pour les citoyens.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

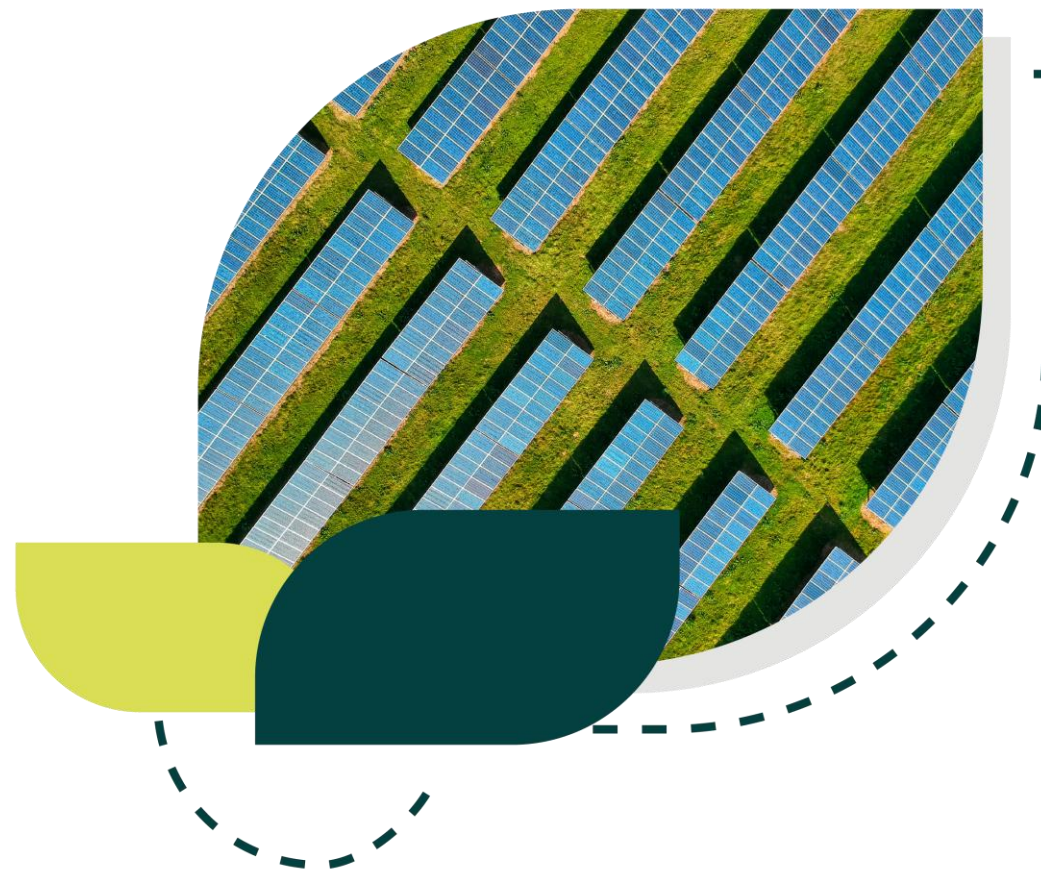
Donner aux écosystèmes locaux les moyens de déployer à grande échelle des solutions énergétiques intelligentes, propres et efficaces sur le plan énergétique, qui contribuent à rendre l'énergie plus abordable pour les citoyens européens, notamment en facilitant la consommation et la production locales d'énergie renouvelable.

Impacts qualitatifs

- Nombre de feuilles de route de mise à l'échelle ("Scale-Up Roadmaps") élaborées et finalisées conformément aux exigences.
- Nombre de solutions énergétiques locales intelligentes mises en œuvre (ou prévues pour être mises en œuvre). Nombre de collectivités locales et de parties prenantes soutenues par EmpowerEUcities.
- Nombre d'activités d'apprentissage entre pairs et de renforcement des capacités.
- Nombre d'agents des collectivités locales et de parties prenantes ayant renforcé leurs capacités en matière de planification, de conception et de mise en œuvre de solutions énergétiques locales intelligentes.
- Nombre de citoyens impliqués dans les activités et les feuilles de route de mise à l'échelle.

LIFE-2026-CET-ENERPOV

Lutter contre la précarité énergétique des ménages en Europe



Lutter contre la précarité énergétique des ménages en Europe



Budget
6 M€ (jusqu'à 1,75 M€ de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3 pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

Elaborer et à mettre en œuvre des mesures structurelles à long terme en matière de durabilité et d'efficacité énergétique afin de renforcer la résilience du système énergétique de l'UE face aux crises futures, en cohérence avec les mesures d'aide énergétique à court terme nécessaires pour répondre au choc actuel sur les marchés mondiaux de l'énergie.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Scope A : Soutien aux politiques publiques et à la coordination des autorités publiques et des parties prenantes.

- Mettre en place des structures de coordination intersectorielles à long terme pour lutter contre la précarité énergétique ; ET
- Fournir des activités de renforcement des capacités adaptées aux acteurs impliqués dans ces structures de coordination.

Scope B : Faciliter la rénovation des immeubles résidentiels collectifs

-> Les propositions ne doivent porter que sur l'un des deux domaines ci-dessus, à savoir le domaine A ou le domaine B du thème. Le domaine concerné doit être précisé dans l'introduction de la proposition.



ACTIVITÉS ATTENDUES

Scope A : Soutien aux politiques publiques et à la coordination des autorités publiques et des parties prenantes

- Soutenir la mise en place de structures de coordination intersectorielles formalisées et pérennes pour lutter contre la précarité énergétique.
- Favoriser la collaboration entre les autorités nationales, régionales et/ou locales et impliquer les organismes publics et parties prenantes concernés.
- Décrire dans la proposition : l'organisation structurelle, les objectifs principaux, et les modalités de fonctionnement des structures proposées.
- Renforcer l'expertise organisationnelle grâce à des activités de renforcement des capacités adaptées et approfondies pour les acteurs impliqués dans ces structures de coordination.
- Garantir la représentation de tous les secteurs pertinents et identifier les principales autorités publiques impliquées dans les structures.

Démontrer l'implication : **des autorités nationales, régionales et locales, et des parties prenantes concernées (organisations de la société civile, secteur du logement, acteurs de la santé, opérateurs économiques, monde académique, etc.).**

Scope B : Faciliter la rénovation des immeubles résidentiels collectifs

- Cibler des quartiers ou districts vulnérables géographiquement cohérents.
- Mettre en œuvre des approches et des stratégies visant à faciliter les rénovations, afin de réduire et d'optimiser les besoins en chauffage et en refroidissement.
- Les approches peuvent inclure : le renforcement ou l'adaptation des structures de gouvernance et de prise de décision des gestionnaires d'immeubles ; la levée des obstacles réglementaires ; la définition de stratégies de financement ; le traitement des incitations divergentes (« split incentives ») ; la mise en place ou la coordination de services d'accompagnement adaptés.
- Encourager la prise en compte de la précarité énergétique estivale et hivernale ainsi que des approches à l'échelle communautaire.
- Démontrer : l'accessibilité financière des rénovations ; et l'évitement des expulsions liées à la rénovation (« renovictions »).

Démontrer l'implication **des associations de propriétaires ou de locataires, des organismes de logement, et des autres acteurs pertinents.**

Lutter contre la précarité énergétique des ménages en Europe



ATTENTES SPÉCIFIQUES POUR CET APPEL

- Encourager une attention particulière à la précarité énergétique estivale.
- Encourager les actions ciblant des zones géographiques où les dispositifs et mesures de lutte contre la précarité énergétique sont moins développés.
- S'appuyer sur les outils et initiatives existants, notamment : l'Energy Poverty Advisory Hub, et le pilier « précarité énergétique » de la Convention des Maires.
- Prendre en compte les bénéfices multiples lorsque cela est pertinent.
- Cibler, lorsque cela est pertinent, les groupes particulièrement exposés au risque de précarité énergétique.
- Le développement de nouveaux outils informatiques ou bases de données n'est pas attendu ; s'ils sont proposés, leur valeur ajoutée et leur potentiel de déploiement à grande échelle doivent être clairement démontrés.



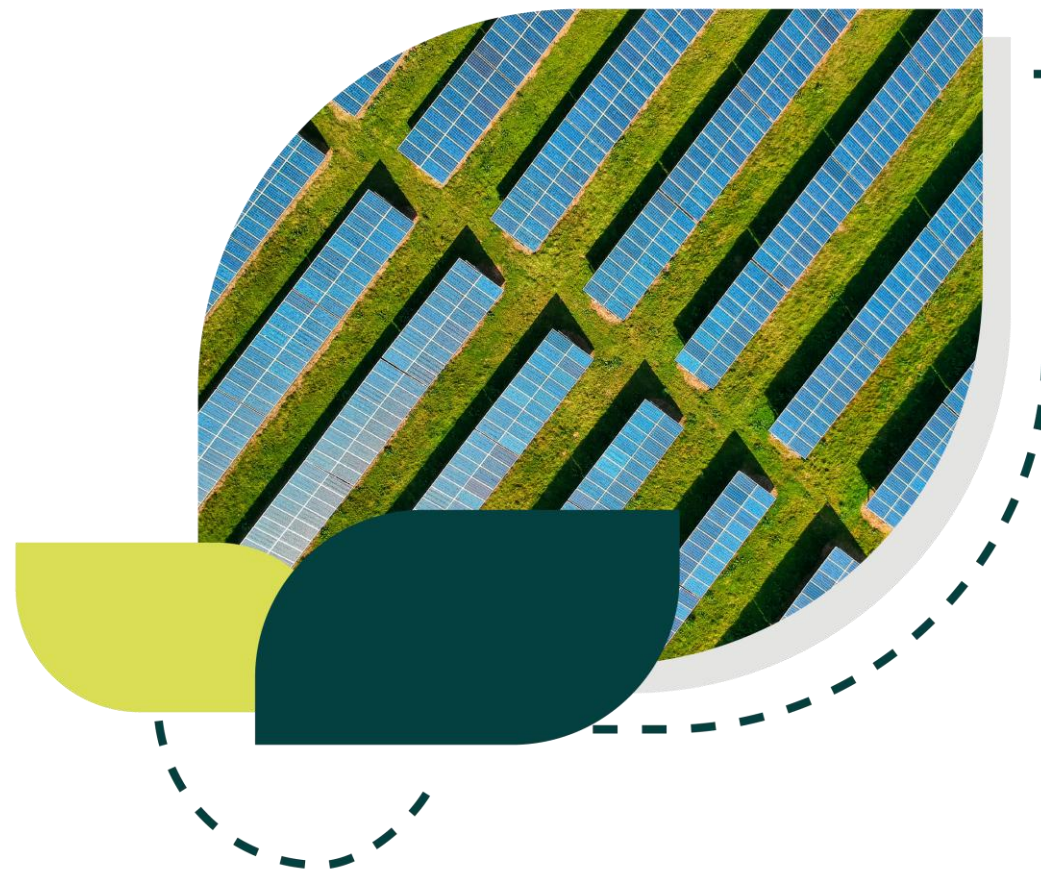
IMPACTS ATTENDUS

Impacts quantitatifs

- Nombre de ménages en situation de précarité énergétique ayant réduit leurs coûts énergétiques (Scope A and B).
- Nombre de consommateurs en situation de précarité énergétique bénéficiant des activités du projet (Scope A and B).
- Nombre d'immeubles résidentiels collectifs rénovés ou de rénovations déclenchées avant la fin du projet (Scope B).
- Nombre de structures de gouvernance et de prise de décision renforcées/adaptées dans les immeubles résidentiels collectifs afin de faciliter les investissements en rénovation énergétique (Scope B).
- Nombre d'accords conclus entre associations de propriétaires et de locataires démontrant un engagement en faveur des investissements en rénovation énergétique (Scope B).
- Nombre de stratégies de financement adaptées développées pour la rénovation d'immeubles collectifs abritant des ménages en situation de précarité énergétique (Scope B).
- Nombre de structures de coordination sur la précarité énergétique créées ou renforcées (Scope A).
- Nombre d'actes législatifs, de mesures d'application, de politiques ou de stratégies créés/adaptés sur la précarité énergétique, y compris sur la précarité énergétique estivale lorsque pertinent (Scope A and B).
- Nombre d'autorités publiques et de parties prenantes ayant renforcé leurs capacités et compétences (principalement Scope A).
- Nombre d'heures de formation par participant dans les programmes de renforcement des capacités (Scope A).
- Amélioration de la capacité des ménages en situation de précarité énergétique à maintenir leur logement en dessous d'un seuil critique de chaleur (Scope A and B).
- Quantification des bénéfices multiples, lorsque pertinent, pour les ménages en situation de précarité énergétique (Scope A and B).

LIFE-2026-CET-ENERCOM

Faciliter la coopération entre communautés énergétiques



Faciliter la coopération entre communautés énergétiques



Budget
7 M€ (jusqu'à 1,75 M€ de contribution de l'UE/projet)



Partenariat
au moins 3 candidats de 3 pays éligibles différents



Financement
95 %



Type
CSA



OBJECTIFS

L'objectif est de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et financières des communautés énergétiques pour favoriser des projets locaux durables et reproductibles.



CHAMPS D'APPLICATIONS

Scope A : Soutenir l'émergence de nouvelles communautés de second niveau et/ou la consolidation et la professionnalisation des communautés de second niveau existantes.

- Les communautés de second niveau sont des coalitions qui représentent, regroupent et accompagnent plusieurs communautés énergétiques au sein d'une ville, d'une région ou d'un pays.
- Les propositions peuvent viser l'émergence de nouvelles communautés de second niveau et/ou la consolidation et la professionnalisation de communautés de second niveau existantes.

Scope B: Faciliter la mise en œuvre de projets énergétiques portés par des communautés énergétiques dans au moins un des domaines prioritaires grâce au soutien entre pairs (peer-to-peer), et à une assistance ciblée.

- chauffage et refroidissement renouvelables ;
- mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- services de flexibilité énergétique ;
- services d'électromobilité soutenant l'intégration des énergies renouvelables.



ACTIVITÉS ATTENDUES

Scope A – Communautés de second niveau

- Justification de la création de nouvelles structures.
- Description de la gouvernance des structures mises en place.
- Définition d'objectifs clairs concernant :
 - la mutualisation des services pour les communautés membres ;
 - le soutien au développement et à la mise en œuvre de nouveaux projets de communautés énergétiques ;
 - le rôle à long terme que ces structures ambitionnent de jouer dans leur écosystème.
- Élaboration d'un portefeuille de services répondant à des besoins clairement démontrés.
- Définition du nombre et des types de communautés à accompagner.
- Mise en place d'un modèle économique financièrement viable au-delà de la durée du projet.
- Définition d'une approche garantissant la montée en échelle et la réplique.

Scope B – Mise en œuvre de projets via le soutien entre pairs

Les communautés énergétiques expérimentées comme émergentes doivent faire partie du consortium ou démontrer un engagement concret.

- Identifier des projets spécifiques de communautés énergétiques soutenus grâce aux activités de soutien entre pairs.
- Les experts externes peuvent compléter les échanges entre pairs, mais ne doivent pas les remplacer.
- Les besoins en renforcement des capacités et les acteurs cibles doivent être clairement définis.
- Les activités doivent être alignées avec les stratégies locales et nationales.
- Les approches suivantes sont encouragées :
 - l'inclusion sociale et la lutte contre la précarité énergétique ;
 - l'apprentissage transfrontalier lorsqu'il apporte une réelle valeur ajoutée.

Faciliter la coopération entre communautés énergétiques



ATTENTES SPÉCIFIQUES POUR CET APPEL

Pour les deux volets

- Se concentrer sur les communautés d'énergie renouvelable (REC) et/ou les communautés énergétiques citoyennes (CEC).
- Les consortiums doivent démontrer, dès le stade de la proposition, **le soutien des parties prenantes essentielles à la réussite du projet**. Une stratégie crédible d'engagement d'autres acteurs est également indispensable.
- S'appuyer sur l'existant :
 - utiliser les analyses et cadres déjà disponibles ; de nouvelles analyses ne doivent être réalisées que si une réelle valeur ajoutée est démontrée ;
 - **éviter de créer** de nouveaux outils, bases de données ou plateformes numériques, **sauf si** leur valeur ajoutée par rapport aux solutions existantes et leur potentiel de déploiement à grande échelle sont démontrés de manière convaincante.



IMPACTS ATTENDUS

Impacts qualitatifs

- Scope A – Communautés de second niveau : Mise en place ou extension de services mutualisés proposés par des communautés de second niveau, testés et opérationnels avant la fin du projet, avec des premiers résultats de mise en œuvre pour les projets accompagnés.
- Scope B – Mise en œuvre de projets via le soutien entre pairs : Progrès mesurables des projets de communautés énergétiques dans les domaines prioritaires grâce à un apprentissage entre pairs adapté et à une assistance ciblée.

Impacts quantitatifs

- Nombre de projets de communautés énergétiques déclenchés.
- Nombre de communautés énergétiques soutenues.
- Nombre et type de parties prenantes ayant renforcé leurs compétences.

Scope A – Communautés de second niveau :

- Nombre de communautés de second niveau créées.
- Volume de soutien humain direct fourni (équivalents temps plein/mois-personnes).

Scope B – Soutien entre pairs (Peer-to-Peer)

- Indicateurs liés aux processus d'apprentissage et d'échange entre pairs ;
- Indicateurs de mise en œuvre des projets :

Bonnes pratiques à retenir :

- ✓ Bien lire les appels 2026 pour trouver votre TOPIC avec une focalisation claire sur les attendus de l'appel (vérifier le périmètre dans le document de l'appel !), sans chercher à couvrir trop d'aspects ou de domaines de travail.
- ✓ Chercher dès maintenant des chiffres pour présenter un état de l'art/ des lieux solide, chiffré et précis. S'il manque des chiffres, entamer les études et recherches préalables en amont de la candidature pour avoir des chiffres à présenter (pas besoin d'une étude « scientifique » cependant)
- ✓ Expliquer clairement la valeur ajoutée de la proposition, ce qu'elle vise à faire et à accomplir.
- ✓ **Prévoir assez de temps hommes pour le montage d'une candidature : 3mois ETP minimum – on ne rédige pas un LIFE « en plus » de sa charge de travail habituelle**
- ✓ Des stratégies claires et ciblées d'engagement des parties prenantes sont essentielles. => Aller chercher dès maintenant des lettres de soutiens de différentes parties prenantes pour votre projet.
- ✓ Expliquer Comment le projet s'appuie-t-il sur des initiatives précédentes ?
- ✓ Les activités proposées doivent conduire de manière crédible à des réalisations concrètes et à des impacts mesurables.
- ✓ Travailler sur les templates officiels.
- ✓ Ne pas oublier les aspects de gestion, communication, suivi et évaluation, réplification des actions!



Questions – Réponses


The background of the slide is a scenic coastal landscape. In the foreground, there are tall, green grasses with white seed heads, likely sea purslane, blowing in the wind. In the middle ground, several white wind turbine towers are visible, extending from the grassy area towards the ocean. The ocean is a deep blue, and the sky is a clear, bright blue. The overall scene is bright and sunny, suggesting a coastal or island environment.

Table ronde : Un retour d'expérience de lauréats

Table ronde : Un retour d'expérience de lauréats

Les intervenants :



Étienne Viénot
Auvergne-Rhône-Alpes Énergie
Environnement AURA-EE
*Responsable Europe et
International*



Raphaëlle Viénot
Agence Régionale Énergie
Climat AREC Occitanie
*Directrice générale adjointe
Directrice Ingénierie de la
Transition*



Élodie Bossio
Fédération européenne des
agences et des régions pour
l'énergie et l'environnement
FEDARENE
Directrice adjointe

Table ronde : Un retour d'expérience de lauréats

Axe 1 : Quelles sont les clés de succès d'un projet LIFE CET ?



Étienne Viénot

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
AURA-EE
Responsable Europe et International



Raphaëlle Viénot

Agence Régionale Énergie Climat AREC Occitanie
Directrice générale adjointe
Directrice Ingénierie de la Transition



Élodie Bossio

Fédération européenne des agences et des régions
pour l'énergie et l'environnement FEDARENE
Directrice adjointe

Les critères d'évaluation LIFE :

1. Pertinence (Coeff 1)

Alignement entre le projet et les priorités européennes, cohérence avec l'appel à projets, synergies et co-bénéfices

2. Impact (Coeff 1,5)

Engagements chiffrés et concrets en termes de résultats : ambition et crédibilité des impacts, durabilité des résultats, potentiel de réplication et de passage à l'échelle, effet levier

3. Qualité (Coeff 1)

Pertinence du plan d'action, faisabilité, stratégie de communication, etc

4. Ressources (Coeff 1)

Cohérence du budget, des ressources humaines mobilisées, etc...

Table ronde : Un retour d'expérience de lauréats

Axe 2 : Comment faire émerger et maximiser l'impact d'un projet LIFE CET dans les territoires ?



Étienne Viénot

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
AURA-EE
Responsable Europe et International



Raphaëlle Viénot

Agence Régionale Énergie Climat AREC Occitanie
*Directrice générale adjointe
Directrice Ingénierie de la Transition*



Élodie Bossio

Fédération européenne des agences et des régions
pour l'énergie et l'environnement FEDARENE
Directrice adjointe

LIFE CET : un levier pour les territoires

- Un outil de financement structurant
- Un levier de mobilisation d'acteurs locaux
- Un accélérateur de projets et de compétences
- Un effet levier pour passer à l'échelle

Table ronde : Un retour d'expérience de lauréats



Étienne Viénot

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
AURA-EE
Responsable Europe et International



Raphaëlle Viénot

Agence Régionale Énergie Climat AREC Occitanie
*Directrice générale adjointe
Directrice Ingénierie de la Transition*



Élodie Bossio

Fédération européenne des agences et des régions
pour l'énergie et l'environnement FEDARENE
Directrice adjointe

Quelques conseil à retenir :

- Utiliser les réseaux
- Assurer une bonne coopération
- Anticiper les ressources et la structuration du projet



Conclusion



Merci de votre attention